Ar(abes)ques

AVRIL - MAI - JUIN 2013

DOSSIER

1, 2, 3 Nuage !

Le système de gestion de bibliothèque mutualisé

PLEINS FEUX SUR • *Cycling for Librairies,* un congrès international à vélo

ACTUALITÉS • Couperin convoque l'*Open Access* / Journées ABES 2013

70

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

(Dossier) 1, 2, 3 NUAGE ! *Le système de gestion de bibliothèque mutualisé*

L'année 2013 verra le projet de système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM) entrer dans sa phase de concrétisation avec la rédaction et le lancement de l'appel d'offre. C'est à ce système, dont l'une des particularités (et non des moindres) consiste à ce qu'il soit hébergé « dans les nuages », que le dossier de ce numéro d'*Arabesques* est consacré. Après une présentation détaillée des réflexions en cours et des scénarios à l'étude par le chargé de mission au sein de l'ABES, nous avons ouvert nos colonnes à des membres de nos réseaux, qu'ils soient ou non associés au comité technique, mais aussi à des partenaires extérieurs concernés par ces développements (établissements publics de recherche, directeur des systèmes d'information, Agence de mutualisation des universités et des établissements...). Une palette de témoignages pour illustrer les nombreuses facettes d'un projet multiforme et ambitieux. Pour suivre son feuilleton, rendez-vous sur le blog qui lui est dédié : **http://sgbm.abes.fr.**

Merci à Jean Bernon, chargé de mission pour le projet SGBM à l'ABES, pour sa contribution précieuse à ce dossier

04 **Le projet de SGB mutualisé** *État des lieux et perspectives* Jean Bernon

08 **Les bases de connaissance** *à la croisée des chemins* Cécile Clarac

10 **Les outils de découverte** *Apports et prospective* Romain Le Nézet

12 **SGB nouvelle génération :** *la tête dans les nuages et les pieds sur terre* Sandrine Berthier

14 *Le point de vue des établissements publics de recherche* Christian Roynette

15 **SGBM :** *quel impact sur les métiers ?* Christophe Péralès

17 *La politique nationale à l'épreuve du système d'information* Grégory Miura

18 *L'informatisation documentaire :* **combien ça coûte ?** Sophie Demange

20 *Mutualisation et interopérabilité : l'expérience et les orientations de l'AMUE* Alain Philipona

21 *De la bibliothèque à l'établissement :* **mutualisons les données !** Thierry Bédouin

23 *Vue du MESR :* **la mutualisation au service de l'IST** Véronique de Kok

24 (Plein feux sur...)

Cycling for Libraries Un congrès international à vélo

Anne Guégan / Flickr (CC BY-NC 2.0)

26 (Actualités)

28 (Agenda)

Ar(abes)ques

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
227 avenue Professeur Jean-Louis Viala CS 84308 - 34193 Montpellier cedex 5
T. 04 67 54 84 10 / F. 04 67 54 84 14 - www.abes.fr
Directeur de la publication : Raymond Bérard
Comité de rédaction : Dominique Esmenjaud, Josiane Faïta-Hugues, Christine Fleury, Philippe Le Pape, Béatrice Pedot, Maryse Picard, Marie-Pierre Roux
Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction :
Béatrice Pedot (beatricepedot@wanadoo.fr)
Conception graphique : Anne Ladevie (anne-ladevie@orange.fr)
Impression : Pure Impression

Couverture : *Se balancer dans les nuages.* Phot. Ste 71 / Flickr (CC BY-NC-SA 2.0)
www.flickr.com/photos/ste71/3903184063/

ISSN (papier) 1269-0589 / ISSN (web) 2108-7016

Un dernier mot

À quelques semaines de mon départ de l'ABES pour la direction de l'INIST-CNRS, mon trentième et dernier éditorial dans *Arabesques* est l'occasion de jeter un regard sur les sept années et demie que j'aurai passées à l'Agence.

Tout au long de ces années, j'aurai assisté à une mutation profonde de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a fortement impacté les établissements et l'ABES :
- autonomie croissante des universités ;
- redéfinition du rôle du ministère ;
- début du rapprochement entre universités et organismes de recherche.

Pendant ces années, l'ABES s'est transformée en profondeur : ses missions se sont élargies, elle a connu un développement important de ses activités et de son périmètre, son rôle dans la mutualisation documentaire au-delà des seuls catalogues collectifs, sa mission d'origine, est largement reconnu. Surtout, elle a un cap, donné par son projet d'établissement à la construction duquel nous vous avons étroitement associés. Nous avons voulu faire de l'ABES une organisation avec vous, et non seulement pour vous, en conciliant la stratégie nationale définie par le ministère et les attentes émanant du terrain dans un nouvel équilibre qu'il a fallu inventer.

Si la liste des projets menés à bien est longue, nous avons aussi connu quelques échecs que nous ne vous avons pas cachés : l'analyse de leurs causes nous a permis de forger une doctrine sur le rôle de l'ABES qui devra continuer à guider son action : proposer à la fois des services finis (pour les établissements qui n'ont pas encore leur propre outil, pour les interfaces nationales) et des services bruts vous permettant de construire vos propres outils, traitements ou interfaces. Ce que nous appelons la stratégie du « cru et du cuit ».

Parmi les évolutions que je considère les plus marquantes, je citerai l'internationalisation de l'Agence qui a établi des relations de travail avec de nombreux partenaires étrangers dont vous mesurez les effets : adhésion à WorldCat – qui aurait été impensable il y a quelques années –, accords avec Google Scholar, Dart Europe, CERL (Consortium of European Research Libraries), JISC, etc. Autre évolution notable, son ouverture à la recherche à la fois par son intégration à des équipes de recherche, l'adaptation de ses outils aux besoins des chercheurs et le partenariat renforcé avec les organismes.

En partant le 1er juin, j'aurai pu mener à son terme la contractualisation entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'ABES, aboutissement institutionnel du projet d'établissement. Des chantiers ont été ouverts qui, tel le système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM), objet du présent dossier, entraîneront de profonds bouleversements, peut-être aussi importants que la création du Sudoc.

Nous avons voulu faire de l'ABES une organisation en conciliant la stratégie nationale définie par le ministère et les attentes émanant du terrain dans un nouvel équilibre qu'il a fallu inventer.

Je tiens à rendre hommage à mes collègues de l'Agence qui m'ont si bien accueilli à mon arrivée en janvier 2006 et qui ont mis toute leur énergie et expertise à faire avancer les projets tout en assurant le fonctionnement quotidien d'applications et services de plus en plus nombreux. J'ai éprouvé un plaisir constant à travailler dans cette maison à la forte et attachante culture d'entreprise, réactive et innovante.

Si je quitte Montpellier, nos chemins continueront à se croiser car les projets en cours et ceux des prochaines années appelleront un partenariat renforcé entre l'enseignement supérieur et le CNRS, dans le cadre fourni par la Bibliothèque scientifique numérique.

Je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces années.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES

Le projet de SGB mutualisé
État des lieux et perspectives

Le projet de système de gestion de bibliothèque (SGB) mutualisé a déjà fait l'objet de nombreuses communications. On se contentera ici d'en rappeler les grandes lignes, de faire le point des principaux acquis de l'année 2012 et des questions essentielles qui restent à résoudre pour sa poursuite en 2013.

L'idée du projet est d'abord partie du constat connu de la multiplicité des systèmes locaux de bibliothèque (SIGB) et du coût élevé de leur acquisition et de leur maintien.
À l'origine, il s'agissait simplement de faire une économie d'échelle par l'utilisation d'un SIGB commun à plusieurs établissements. Il s'agissait aussi de réduire le nombre de systèmes pour en simplifier l'interopérabilité. L'ABES aurait alors essentiellement joué le rôle de porteur d'une commande groupée.

UN NOUVEAU CONTEXTE : DES SIGB AUX SGB

La réflexion a pris une autre dimension avec l'arrivée des premiers systèmes de gestion de bibliothèque de nouvelle génération, appelés ici SGB pour marquer à la fois leur proximité avec les SIGB et leur différence, et caractérisés par :
• le remplacement de l'acquisition d'un système local par un abonnement à un service dans les nuages (« *Software as a Service* ») ;
• l'usage, par toutes les bibliothèques abonnées au service, d'un seul système commun qui s'adapte, de façon transparente pour les utilisateurs, à l'augmentation du nombre de bibliothèques abonnées et à leur variété de taille ou de configuration (« *Scalability* ») ;
• l'adaptabilité des fonctions du service aux différentes bibliothèques (paramétrage et interface de programmation) et la disponibilité d'une plateforme de création et de partage de nouveaux services (« *Service Oriented Architecture* ») ;
• l'intégration et la rationalisation des circuits de traitement des collections physiques et des ressources en ligne : acquisitions/gestion de licences, catalogage/édition de métadonnées, circulation/gestion des accès, OPAC/découverte ;
• l'intégration et la rationalisation des multiples systèmes locaux : SIGB, prêt entre bibliothèques, liste AtoZ, ERMS, base de connaissance, résolveur de liens, moteur de recherche fédérée, bibliothèque numérique ;
• la fourniture d'un vaste ensemble de métadonnées internationales et pas seulement d'un service de gestion informatique.

Les SGB, appelés parfois « plateformes de services pour bibliothèques », concurrencent objectivement les consortiums de bibliothèques et, notamment, les réseaux de catalogage, dont ils sont parfois issus et dont ils étendent les services. En même temps, ils doivent tenir compte des consortiums existants, voire s'appuyer sur eux. La question s'est très vite posée pour un réseau national comme le Sudoc de savoir s'il ne devait pas, plutôt que d'attendre que des bibliothèques françaises rejoignent ces plateformes en ordre dispersé, les accompagner dans cette démarche et transférer le Sudoc dans un outil de nouvelle génération plus évolutif que l'outil actuel. Des réseaux de bibliothèques à l'étranger[1] envisagent de le faire, obligeant les fournisseurs à mieux structurer leur offre en trois niveaux : données et services globaux pour l'ensemble des bibliothèques partageant le système *(niveau international)* ; données et services pour une bibliothèque particulière *(niveau local)* ; données et services propres à un groupe de bibliothèques *(niveau consortial)*, sachant qu'une même bibliothèque peut appartenir à plusieurs groupes. Il est important de noter que les différents niveaux de données sont liés entre eux dans un seul système et qu'il n'y a pratiquement plus d'incohérence et de transferts de fichiers entre le niveau local et les autres niveaux.

LES 153 SIGB DU RÉSEAU SUDOC EN JANVIER 2013

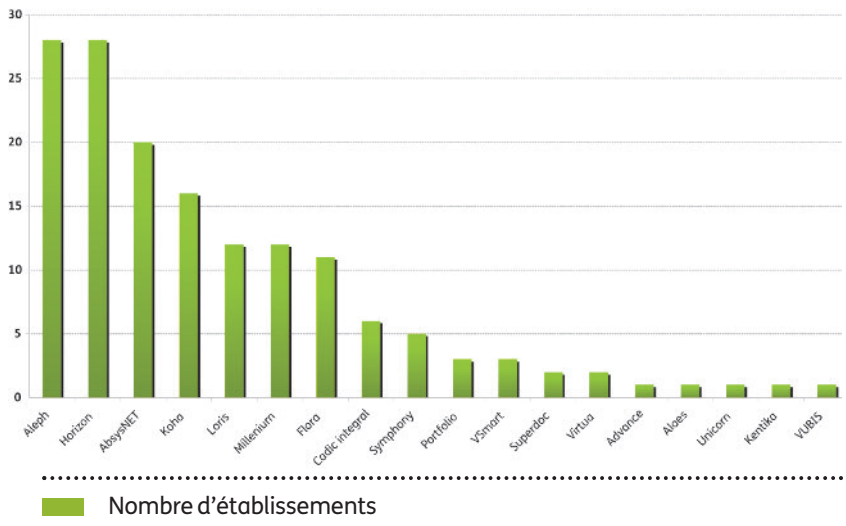

Deux SGB sont aujourd'hui opérationnels. La première mise en production de WMS *(Worldshare Management System)* par OCLC remonte à 2011 ; celle d'Alma par Ex Libris à 2012. Des solutions du même type démarreront sans doute en 2013 : Intota de Serial Solutions, OLE *(Open Library Management)* de la fondation Kuali, Sierra d'Innovative. SirsiDynix, VTLS, et d'autres, préparent aussi des offres plus ou moins conformes à la définition donnée ci-dessus. Ces produits sont donc très récents et les deux systèmes en production sont encore en développement. S'agit-il pour autant de produits inachevés ou encore instables ? Non, parce qu'ils sont proposés par des sociétés qui ont une grande expérience des systèmes de bibliothèque et qui réinvestissent tout leur savoir-faire et de nombreux algorithmes dans des modes de développement nouveaux et plus évolutifs. Ces systèmes sont incontestablement un élément clé du futur environnement technique des bibliothèques.
L'inconvénient principal de leur nouveauté tient plus au fait que les présentations qui en sont faites, tant par les fournisseurs que par les bibliothèques partenaires du développement, restent trop évangélistes et qu'il est difficile d'évaluer leur fonctionnement exact pour une bibliothèque française ou encore plus pour un consortium de bibliothèques françaises. Il est, par exemple, difficile de répondre à une question simple comme : « Combien et quelles bibliothèques ont dépassé le stade de la déclaration d'intention et utilisent aujourd'hui ces produits ? ». La réponse la plus fiable se trouve sans doute dans le répertoire international des bibliothèques de la revue en ligne *Library Technology,* répertoire mis à jour annuellement à partir de déclarations volontaires des bibliothèques. Selon cette source, à l'heure où est écrit cet article, 123 bibliothèques utilisent WMS[2] et 107 Alma[3].

LES ACQUIS

En 2012, le comité technique du projet a mobilisé 24 établissements de l'enseignement supérieur et 5 établissements du groupe EPRIST (établissements publics de recherche – information scientifique et technique) pour étudier les différents aspects d'une éventuelle migration de leur informatisation vers un SGB mutualisé. Il a traité les aspects fonctionnels (acquisitions, catalogue et catalogage, circulation), mais aussi les questions d'ouverture des données et des services informatiques et de modèle économique.

Les ***acquisitions*** et la ***politique documentaire*** seront rationalisées et simplifiées par :
• l'agrégation de nombreuses données en provenance des grandes sources de catalogage, des fournisseurs et des éditeurs ;
• une recherche professionnelle et des circuits de commandes intégrant complètement les supports imprimés et électroniques et les fonctions aujourd'hui éclatées entre divers systèmes : découverte, catalogue, listes AtoZ, résolveurs de liens, ERMS ;
• la production de statistiques et de tableaux de bord au niveau d'une bibliothèque ou de groupes de bibliothèques.

Le ***catalogue*** et le ***catalogage*** évolueront vers les FRBR et vers RDA. Ce sera dans un contexte international et, bien que ce ne soit pas celui d'abord envisagé en France, ce contexte n'est pas figé et le réseau Sudoc pourra être un acteur de nouvelles évolutions. Autre changement tout aussi important : le catalogue commun intégrera les données locales complètes des collections physiques en provenance des SIGB et le système commun contribuera à constituer une base de connaissance partagée des abonnements électroniques, aujourd'hui inexistante et pourtant indispensable au signalement national des collections de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ABES devra accompagner ces orientations qui nécessitent de renforcer et de repenser largement la coordination documentaire (guide méthodologique, profil RDA) et la formation. La circulation locale des collections physiques sera également prise en charge.

En matière d'***ouverture des données***, les SGB proposent au moins de partager de nombreuses métadonnées entre tous les acteurs du système. Certains étendent le partage en dehors du système par l'usage d'une licence ODC-BY[4]. Toutefois, les garanties juridiques sont insuffisantes et doivent s'accompagner d'une maîtrise technique commune effective des données par les bibliothèques, indépendamment du fournisseur.

En matière de ***sécurité des données personnelles*** et de ***protection de la vie privée***, les SGB respectent *a priori* les meilleurs standards internationaux. Toutefois, les inquiétudes sont vives d'un possible détournement des données ; c'est pourquoi la contractualisation pour un système commun doit scrupuleusement veiller à prendre sur ce point toutes les garanties recommandées par la Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL) et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

En matière d'***ouverture des services informatiques***, les SGB sont des systèmes propriétaires, à l'exception de Kuali OLE qui émane d'une communauté d'universités américaines pour la plupart membres du *Research Library Group* (RLG). Tous proposent une plateforme de services partagée incluant de nombreuses interfaces de programmation (API), la possibilité d'adapter certains *workflows* et de développer des services propres à une bibliothèque ou partagés. L'ABES, l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) et les bibliothèques devront constituer un réseau d'expertise autour de cette plateforme pour réaliser les adaptations communes ou • • •

[1] Réseau Orbis Cascade Alliance (37 établissements en Oregon, Washington et Idaho), **www.orbiscascade.org** ; Réseau des bibliothèques autour de la Katholieke Universiteit de Leuven en Belgique (Libis) ; Réseau des bibliothèques de Catalogne (CBUC) ; Réseau des bibliothèques de Hesse (Hebis).

[2] **www.librarytechnology.org/libraries.pl?ILS=Worldshare**

[3] **www.librarytechnology.org/libraries.pl?ILS=Alma**

[4] La licence *Open Database Commons* (ODC-BY) autorise l'utilisation, la copie, la redistribution, la modification, la réalisation de travaux dérivés de la base de données, sous réserve d'indiquer le nom de l'auteur de la base de données originale.

spécifiques, en particulier l'intégration des services documentaires aux systèmes d'information des établissements : intégration des acquisitions au système financier, de la circulation et des accès au référentiel des personnes et au système d'authentification, des services aux usagers à l'environnement de travail et à l'intranet. En revanche, la plateforme du SGB ne sera pas en mesure de remplacer tous les services de l'ABES susceptibles d'échanger des données avec le SGB (Calames, IdRef, Star, theses.fr, Périscope, hub de métadonnées) et n'a de toute façon pas vocation à le faire. L'ouverture des données et des services informatiques ne sera vraiment garantie que par le maintien d'une base miroir des données nationales pour assurer les services actuels et en développer de nouveaux. Il serait illusoire de croire que des systèmes conçus à l'échelon international soient capables de proposer des services adaptés finement aux besoins de communautés documentaires spécifiques.

Le modèle économique global apporte une économie d'échelle. Les fournisseurs font au départ un investissement considérable pour développer un système beaucoup plus complexe qu'un SIGB traditionnel, mais ensuite ils ne supporteront plus qu'un seul système au lieu des centaines de systèmes locaux actuels. Pour les bibliothèques, c'est l'inverse : il n'y aura plus d'investissement de départ, mais un simple abonnement annuel au système de gestion de bibliothèque. Les fournisseurs annoncent sans plus de précision des économies concrètes pour les bibliothèques. Toutefois, au niveau de la bibliothèque, le nouveau modèle sur abonnement est difficilement comparable au précédent et, surtout, la formule de l'abonnement comporte un risque intrinsèque d'augmentation sans rapport avec la réalité, si se recrée un marché captif. C'est le risque majeur que devront pallier la gouvernance du projet et l'organisation du marché.

La gouvernance envisagée pour le projet s'appuie naturellement sur le modèle du Sudoc actuel : aujourd'hui, l'ABES signe un contrat avec OCLC dans le cadre duquel elle paie une redevance annuelle pour l'usage de CBS/WinIBW et passe des conventions avec les établissements dans le cadre desquelles elle leur refacture les sommes versées à OCLC plus d'autres frais d'environnement en fonction de critères de répartition validés par le conseil d'administration. Pour le SGB mutualisé, l'ABES signera, d'une part, un contrat avec un fournisseur au terme d'un appel d'offres et, d'autre part, des conventions avec les bibliothèques. Elle paiera aux fournisseurs l'abonnement annuel des bibliothèques du réseau Sudoc et refacturera ce montant augmenté de frais de gestion et de service aux bibliothèques.

Quelques points varieront sans doute et devront être précisés lors de la rédaction du marché :
• la répartition des coûts entre les établissements s'appuiera plus sur le modèle du fournisseur que sur des critères internes au réseau ;
• les frais de service sont une nouveauté : ils seront fixés au plus juste et permettront de réguler le niveau de service demandé par les établissements à l'ABES ;
• la question de l'assistance technique directe du fournisseur aux établissements sera étudiée.

TROIS QUESTIONS EN PRÉAMBULE AUX SCÉNARIOS

La première question est celle de la ***multiplicité des calendriers et des besoins des établissements***. Chaque année, 10 à 15 établissements en moyenne changent de SIGB et il y en aura sans doute plus dans les prochaines années du fait de l'obsolescence de plusieurs systèmes répandus. Le choix de migrer vers un SGB dépend étroitement de l'environnement local, des contrats en cours, des composants du système documentaire, des moyens et de la culture de l'établissement. Certains voudront garder leur SIGB

Lithographie coloriée à la main. [Paris], A. de Vresse, Destouches Lith., [entre 1850 et 1870].

Coll. Library of Congress, Prints and Photographs Division (LC-DIG-ppmsca-02332)

et continuer à ne participer qu'au catalogage partagé et au catalogue collectif. D'autres souhaiteront en plus participer à une base de connaissance commune. D'autres encore préféreront transférer toutes les fonctions de gestion sur le système commun, tout en gardant une maîtrise locale de la découverte et des services au public. Enfin, les bibliothèques non déployées continueront probablement à ne participer qu'au catalogue collectif des périodiques.

La deuxième question est celle de la ***multiplicité des SGB***. Certains établissements peuvent choisir de migrer leur système local vers un autre SGB que celui qui hébergera le Sudoc tout en souhaitant continuer à participer à celui-ci. La multiplication de tels choix pourrait aboutir à un Sudoc réparti entre plusieurs systèmes sur le modèle du Catalogue collectif de France (CCFr), solution *a minima* et en nette régression par rapport à la situation actuelle, ce qui n'est pas souhaitable. Face à cette situation, il faudra sans doute admettre qu'il y ait des centres de production secondaires du Sudoc. Mais il faudra au moins garder une unité physique du catalogue collectif national de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit par synchronisation du SGB hébergeant le Sudoc avec les centres de production secondaires, soit par synchronisation d'une base miroir commune aux SGB.

La troisième question est celle de l'***impact du projet sur les missions nationales de l'ABES*** : le signalement des collections, la coordination du traitement documentaire, la gestion et le développement de systèmes informatiques, le concours apporté aux établissements dans le domaine de l'information bibliographique, la coopération avec les organismes concourant aux mêmes fins tant en France qu'à l'étranger, missions auxquelles s'est ajoutée l'acquisition mutualisée de ressources numériques. Une étude de l'existant est en cours à l'ABES pour y répondre plus précisément.

Un scénario général de déroulement du projet en trois phases s'est construit au fil des échanges de 2012 :

- migration d'un groupe d'établissements pilotes (deux ans ?) ;
- migration du Sudoc (deux ans ?) ;
- migration des autres établissements au fil de l'eau (durée non déterminée).

Deux variables, le ***temps*** et le ***périmètre*** des fonctions confiées au système commun, peuvent conduire de ce scénario général à des scénarios particuliers très différents entre eux.

La variable ***temps*** amène à se poser la question de la maturité des solutions, notamment pour le démarrage de la phase 2. Faudrait-il différer le projet en attendant que les produits soient plus mûrs ? Il n'est certainement pas pertinent de repousser celui-ci sans rien faire. En revanche, il est prudent de ne pas se précipiter dans son déroulement et de prévoir le temps d'un vrai test des systèmes candidats. La formule du dialogue compétitif semble particulièrement adaptée à cette indispensable phase de test et de mise au point.

Le ***périmètre*** des fonctions prises en charge par le SGB mérite aussi d'être discuté. Par exemple, l'intégration du prêt entre bibliothèques au projet dépend des choix de BSN 8. De même, l'expérience d'IdRef montre l'intérêt d'un service d'autorités externe et commun aux différentes applications.

Ce sont les principales questions auxquelles doivent répondre, avant fin mai, le conseil scientifique et le comité de pilotage du projet pour que le conseil d'administration de l'ABES puisse prendre une décision éclairée sur le lancement effectif du projet et ses modalités. L'étude d'impact aura précédemment été débattue au comité technique et mise en consultation publique comme l'avait été en 2011 le projet d'établissement de l'ABES. Il est en effet primordial qu'un projet qui bouleverse si radicalement l'organisation documentaire existante et engage l'avenir autant que l'avait fait le Sudoc à sa création fasse l'objet du débat le plus large possible. En fonction de cette décision se constituera un groupe projet avec des membres de l'ABES, des membres des établissements pilotes et des représentants du réseau.

Jean Bernon
Chargé de mission pour le projet SGBM, ABES
bernon@abes.fr

LE CLOUD COMPUTING, KÉSAKO ?

La version anglophone de Wikipedia définit le *Cloud Computing* comme « *l'utilisation de ressources informatiques matérielles ou logicielles fournies comme du service* via *un réseau, notamment Internet* ». À cette définition, les différentes sources d'information ajoutent toujours une liste de services proposés, regroupés autour de trois axes principaux : l'infrastructure matérielle (IaaS, *Infrastructure as a Service*), la plateforme du système d'exploitation (PaaS, *Platform as a Service*), les logiciels applicatifs (SaaS, *Software as a Service*).

En vertu de ces définitions, le Sudoc est déjà un SaaS dans les nuages pour les bibliothèques du réseau. En revanche, leur SIGB est un système local. On peut nuancer cette affirmation en notant que l'infrastructure matérielle du SIGB est, souvent, pour le SCD un IaaS fourni par la direction des services d'information de l'université. Toutefois, un service fourni *via* l'intranet de l'établissement n'est généralement pas considéré comme étant du *Cloud Computing* et son externalisation est un critère important. Le projet de SGB mutualisé consiste bien à externaliser le SIGB, matériel et logiciel, ainsi que d'autres applications documentaires. Ces applications cessent d'être des systèmes locaux acquis ou développés pour devenir un service dans les nuages auquel on s'abonne.

POUR EN SAVOIR PLUS

Blog consacré au SGBM :
http://sgbm.abes.fr
Site de veille :
http://delicious.com/sgbm

Les bases de connaissance *à la croisée des chemins*

Qui veut identifier ses ressources électroniques et y donner accès utilise un outil aujourd'hui incontournable : la base de connaissance. À l'heure où elle devient le cœur des nouveaux systèmes de gestion des bibliothèques, les questions qui se posent quant à la façon de l'alimenter et à la qualité des données sont plus que jamais d'actualité.

Une base de connaissance est une base de données qui rassemble de façon structurée les informations connues sur les ressources électroniques : titres, périmètres des bouquets, états de collection, URL d'accès, et, intégrés plus récemment, termes des licences, coûts, statistiques d'usage…

Elles sont apparues au début des années 2000 avec les résolveurs de liens. Basés sur la norme OpenURL, développée au départ par l'université de Gand, et commercialisés pour la première fois par Ex Libris sous le nom de SFX, ces outils ont pour objectif de faciliter l'accès aux ressources électroniques, depuis une référence bibliographique vers le texte intégral en ligne.

Progressivement, les bases de connaissance sont devenues le socle de nombreux autres outils : moteurs de recherche fédérée, ERMS *(Electronic Resource Management Systems),* outils de découverte et maintenant systèmes de gestion de bibliothèque de nouvelle génération.

LA BASE DE CONNAISSANCE EST-ELLE UN CATALOGUE ?

Cette documentation électronique que l'on sait expansive et mouvante n'a jamais pu se fondre dans le circuit du traitement du document en place dans les bibliothèques. Mouvante, car éditeurs, diffuseurs, agrégateurs cohabitent dans le paysage de l'édition scientifique et échangent des titres au gré des accords commerciaux. Expansive, car les modèles économiques sont également très variés, du « *big deal* » au titre à titre, en passant par les accès couplés papier + électronique, et plus récemment le PDA *(Patron Driven Acquisitions)*[1], ou l'achat de forfaits pour les *ebooks*. La précision des modalités d'accès prévaut sur la description du document souvent réduite au minimum. Le couple titre/identifiant numérique (ISSN ou ISBN) constitue bien souvent le corps de la notice qui n'est pas une notice descriptive, mais une notice qui a essentiellement vocation d'identification. La base de connaissance a pour but de répondre à la question « à quoi peut accéder l'usager et comment ? ».

Les fournisseurs de ressources électroniques réalisent fréquemment de nouvelles plateformes, pouvant justifier ainsi des hausses tarifaires, et la syntaxe des URL change. Les éditeurs imposent des embargos sur les publications, nécessitant une mise à jour régulière des états de collection. La bibliothèque n'a pas d'autre choix que de sous-traiter ce travail de maintenance des liens et de vérification du périmètre des bouquets, impossible à suivre manuellement.

Dans une enquête récente[2], les fournisseurs déclarent entre 8 et 29 équivalents temps plein (ETP) consacrés aux mises à jour de la base de connaissance. Dans les SCD, on est loin de ces chiffres. La réflexion reste à mener sur la redéfinition et la redistribution des tâches en interne dans les bibliothèques. Le catalogueur devient un « gestionnaire de métadonnées », terme que l'on peut juger trop politiquement correct, mais qui recouvre bien une nouvelle réalité : il ne gère plus des stocks, mais des flux, et ces tâches de veille et de mises à jour permanentes restent encore sous-estimées.

BASES DE MÉ-CONNAISSANCE ?

Il faut dire que les fournisseurs rivalisent d'arguments d'exhaustivité et de simplicité pour vendre leurs produits : chacun vante sa base de connaissance comme étant la plus complète et la plus ergonomique. Le bibliothécaire n'aura qu'à activer en un clic ses abonnements pour faire fonctionner son résolveur de liens ou générer un abécédaire des revues électroniques et booster l'usage de ressources chèrement acquises. Pourtant, ouvrir une base de connaissance peut donner le tournis, car exhaustivité ne rime pas toujours avec rationalité et précision.

Le tournis devient vertige quand on ouvre une deuxième base de connaissance et que l'on constate que les données qui devraient *a priori* être les mêmes, puisque transmises par les éditeurs, diffèrent souvent grandement d'une base à l'autre. Par exemple, d'un côté on ne signale que les revues, dotées d'un ISSN, de l'autre on recense aussi la littérature grise, rapports, actes de conférences, qui viennent grossir la liste des publications. Les problèmes peuvent venir aussi du format dans lequel les fournisseurs transmettent leurs données. À l'initiative de l'UKSG

[1] Modèle consistant à acquérir uniquement les ressources qui sont réellement empruntées par les utilisateurs.

[2] Breeding, Marshall, *Knowledge Base and Link Resolver Study : General Findings,* mai 2012, **www.kb.se/dokument/Knowledgebase_linkresolver_study.pdf**

© F. Le Divenah

(United Kingdom Serials Group) et de la NISO *(National Information Standards Organization),* un groupe de travail a produit des recommandations pour l'échange de données entre les différents partenaires[3]. Au final, on est loin d'une norme, mais ce rapport souligne l'importance de la structure des données. Il préconise une méthode finalement un peu artisanale – transfert par FTP de fichiers tabulés – mais qui a le mérite d'être facilement applicable par tous.

À cette confusion intrinsèque s'ajoute celle générée par la nécessité de personnaliser les données. Les éditeurs proposent des collections standard, mais les bibliothèques soumises à de fortes pressions budgétaires veulent sortir des « *big deals* » pour reprendre la main sur les contenus souscrits. De plus, les portefeuilles historiques sur lesquels sont encore basés de nombreux modèles économiques diffèrent d'un établissement à l'autre. Ils doivent donc personnaliser la liste de leurs publications dans leurs instances locales. Le même travail est répété pour les ressources absentes de la base de connaissance, que chaque bibliothèque crée aussi localement.

VERS UNE BASE NATIONALE ?

Il paraît légitime d'imaginer que ce travail puisse être mutualisé dans une base nationale partagée. « *Do once and share* », c'est le slogan de la base de connaissance britannique « Knowledge Base+ », opérationnelle depuis août 2012[4]. Mené par le JISC, ce projet partage la mise à jour des données entre tous les acteurs de la chaîne, de l'éditeur au bibliothécaire, en passant par les agences d'abonnement ou les fournisseurs de bases de connaissance bien sûr. En France, il existe déjà plusieurs exemples de veille partagée sur les périodiques électroniques, mais rares (?) sont les bibliothèques qui font l'économie d'une base de connaissance commerciale. Les données de la Bimpe[5] ou de Mirabel[6] servent de référentiel, mais la réutilisation des données pour alimenter des applications extérieures reste ponctuelle.

Il semble donc que *flexibilité* et *interopérabilité* soient les maîtres mots d'un projet de base de connaissance partagée. Pour être réellement efficace, elle doit prendre en compte les évolutions structurelles (organisations consortiales à plusieurs niveaux), d'une part, et logicielles, d'autre part : les outils de découverte sont les catalogues de demain – voire d'aujourd'hui. Ils sont adossés à des bases de connaissance au départ conçues pour accéder au texte intégral et non pas pour l'indexer. Les bibliothécaires ont la sensation d'être face à une boîte noire. Le projet de hub de métadonnées de l'ABES, qui reprend la main sur les données pour les enrichir, paraît donc une solution appropriée pour sortir de la dépendance vis-à-vis des fournisseurs de bases de connaissance.

Cécile Clarac
Responsable de la gestion des ressources électroniques
SICD de Toulouse
cecile.clarac@univ-toulouse.fr

[3] *KBART : Bases de connaissance et outils associés*, rapport préparé par le groupe de travail NISO/UKSG KBART, janvier 2010, traduit en français par Thomas Porquet et Karine Delvert, **www.couperin.org/groupes-de-travail-et-projets-deap/acces-aux-ressources-cat/recommandations-kbart** *« La qualité d'une base de connaissances repose en grande partie sur les données que les fournisseurs de contenu (éditeurs, agrégateurs, etc.) fournissent aux développeurs de la base de connaissance. Les erreurs contenues dans ces données se retrouvent souvent dans la base de connaissance. En outre, du fait de l'absence de norme pour ce type de données, les développeurs de base de connaissance doivent consacrer beaucoup d'efforts à convertir les listes de titres des différents fournisseurs en un seul et même format, ce qui peut à son tour être la cause de nouvelles erreurs et rendre le pistage de ces erreurs difficile. »* [page 7].

[4] **www.kbplus.ac.uk/kbplus**

[5] **http://bimpe.free.fr/bimpe_accueil.php**

[6] **www.reseau-mirabel.info**

Les outils de découverte, ou *Discovery Tools,* ont pris une place importante dans les systèmes d'information des bibliothèques. Petit tour d'horizon de leurs atouts, de leur perfectibilité, de leur inscription future dans un projet mutualisé, à partir de l'expérience du SCD Paris-3 Sorbonne Nouvelle.

Les outils de découverte
Apports et prospective

Le principe de fonctionnement de ces outils est aujourd'hui bien connu et le site web de Couperin [1] en donne une définition précise : *« Les Discovery Tools sont des outils destinés aux bibliothèques, conçus pour fournir un seul point d'accès et indifféremment du support, du mode et du lieu de stockage, à toutes les ressources qu'elles proposent »*. Plus prosaïquement, pour les usagers, ces outils se rapprochent sensiblement du modèle de recherche proposé par Google et d'autres moteurs du web. C'est en tout cas dans cet esprit que les principaux fournisseurs de solutions logicielles documentaires (Serial Solutions, EBSCO, Ex Libris…) ont développé leurs produits, et tous proposent, au-delà des spécificités propres à chaque outil, des modes d'utilisation similaires : de façon basique, interrogation simultanée de catalogues, mais aussi fonds numérisés, archives ouvertes et, bien évidemment, bases de données et périodiques en ligne. L'apport significatif pour l'usager est la manière de présenter, et donc de trier, ces sources diverses d'information, souvent colossales, à travers un jeu de facettes et de filtres. Enfin, l'outil de découverte se veut personnalisable (vues différenciées, sélections de ressources définies *a priori*…) et adaptable au lecteur en fonction de son statut ou de son niveau d'études. Certaines fonctionnalités, communes aux principaux outils disponibles sur le marché, portent la marque de l'influence des moteurs du web : barre de recherche unique, gestion multilingue des pages, outils d'aide à la recherche sur la base du *« did you mean »* en cas d'erreurs de saisie, etc.

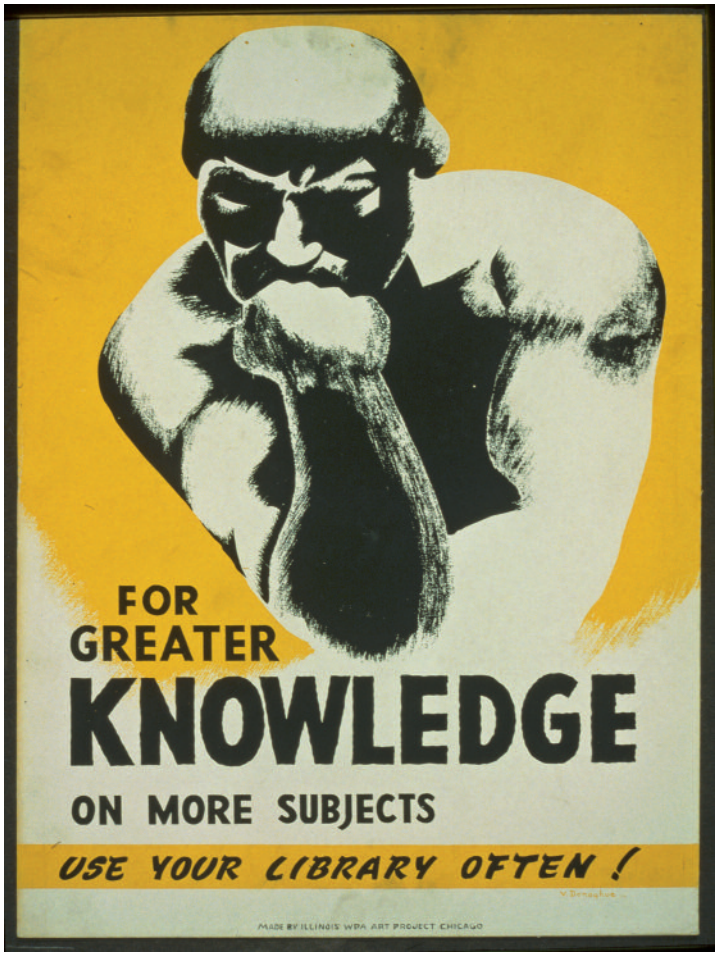

Coll. Library of Congress, Prints and Photographs Division (LC-USZC2-5223)

***Affiche de promotion pour les bibliothèques,* réalisée par V. Donaghue pour l'Illinois WPA Art Project, vers 1940.**

L'OUTIL DE DÉCOUVERTE DU SCD PARIS-3

Début 2011, une migration de version de son SIGB Aleph a conduit le SCD Paris-3 Sorbonne Nouvelle à abandonner le traditionnel OPAC disponible avec ce logiciel. Le choix d'un outil de découverte, en l'occurrence ici Primo de la société Ex Libris, a été motivé par le désir de mieux valoriser des ressources de plus en plus hétérogènes. Avant tout, il est apparu nécessaire d'optimiser le signalement, et ainsi l'usage, de ressources électroniques dont la part dans le budget documentaire du SCD a pris, année après année, une importance croissante. Techniquement, la mise en place de cet outil s'est révélée relativement aisée. Dotée d'une interface d'administration *full web,* Primo s'est logiquement articulé avec les principaux « canaux » de données en notre possession. Ce moissonnage quotidien des ressources activées *via* le SIGB et nos différentes bases de connaissance est facilité par l'interopérabilité légitimement attendue entre différentes briques d'une même suite logicielle. Cette question technique n'est pas négligeable lors de la réflexion précédant l'acquisition d'un outil de découverte :

l'interopérabilité est le cœur du système et, malgré les assurances des fournisseurs, il convient d'être conscient que l'articulation entre des briques logicielles hétérogènes est parfois problématique. Il est nécessaire d'insister sur ce point : la qualité d'un outil de découverte repose avant tout sur sa capacité à offrir l'accès à une base de connaissance solide et régulièrement enrichie. C'est dans cet esprit que le SCD Paris-3 a fait très tôt le choix d'enrichir son portail documentaire de l'accès à la base « Primo Central ». Cette dernière se présente comme un réservoir de métadonnées comprenant 500 millions de notices, fournies par l'immense majorité des éditeurs ou des institutions publiques comme les bibliothèques nationales. Bien évidemment, le SCD n'active dans cet entrepôt que les ressources libres intéressant nos lecteurs et surtout celles, payantes, auxquelles nous sommes abonnés. *Via* le résolveur de lien, l'usager accède directement, et prioritairement, aux ressources en texte intégral, au niveau de l'article.

Les outils de découverte ne se contentent pas d'offrir aux usagers l'accès à un nombre bien plus important de ressources qu'un simple OPAC, ils permettent aussi de « repenser » la fonction et le contenu des catalogues, et ce jusqu'au niveau du signalement, notamment à travers une présentation en mode FRBR des notices. Malgré tout, ce type de signalement reste encore à optimiser par les fournisseurs et à être adopté pleinement par les usagers comme par les professionnels des bibliothèques. Car les outils de découverte, par leur puissance de recherche et leur capacité à mobiliser des réservoirs très riches en une fraction de seconde, ont aussi le défaut de ramener beaucoup de « bruit », à travers des jeux de réponses parfois très étendus. La qualité de la pertinence des résultats devient un enjeu alors absolument central et force est de constater que les outils demeurent encore très perfectibles sur ce point.

QUELLES PERSPECTIVES DANS LE CADRE D'UN SGBM ?

Le projet, piloté par l'ABES, de mise en place d'un système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM) pose nécessairement la question de l'offre conjointe d'un outil de découverte. Les SGB dits « de nouvelle génération » sont le pendant *back office* de ce qu'est un outil de découverte pour le *front office* : là aussi, il s'agit essentiellement de rationaliser, *via* une interface unique, l'administration de logiciels ou modules auparavant dispersés. Il n'est pas étonnant de retrouver les mêmes fournisseurs de logiciels documentaires (OCLC avec WorldShare, Ex Libris avec Alma, Serial Solutions avec Intota…) dans ces deux segments, tant ces outils ont été pensés pour fonctionner ensemble ; les outils de découverte ayant simplement précédé une évolution dont la logique est similaire. Là encore, la question de l'interopérabilité entre l'outil unique d'administration des données et l'outil unique de diffusion est absolument centrale. Et plus centrale encore, peut-être, est celle de la qualité et de l'étendue de la base de connaissance associée à ces outils. Toutefois, il est absolument indispensable que le futur SGB mutualisé puisse s'interfacer avec n'importe quel outil de découverte.

Le SGB « nouvelle génération » repose sur une approche de type consortium et devrait logiquement intéresser en priorité des regroupements d'établissements, *via* les PRES par exemple. Dans cette optique, à la puissance de l'outil d'administration capable de gérer des millions de documents, provenant de sources hétérogènes et surtout d'établissements distincts, devra répondre la capacité des outils de découverte à organiser avec fluidité l'ensemble de ces sources. Les outils de découverte se définiront ainsi comme des portails documentaires de consortium sans négliger pour autant des services spécifiques plus ciblés ou propres à un établissement du regroupement documentaire. La possibilité de mettre en place des vues alternatives à partir d'un même système devrait pouvoir répondre à ce légitime besoin d'autonomie et de granularité dans l'offre de services.

Enfin, quel que soit le logiciel retenu, le futur SGBM devra pouvoir intégrer l'évolution des codes et formats de description bibliographique actuellement à l'étude à travers le monde, à commencer par RDA. Nous avons déjà évoqué l'évolution, encore balbutiante, vers le modèle FRBR, mais les outils de découverte devront se positionner également sur la question du web de données.
Néanmoins, quel que soit l'avenir du projet de SGBM, il paraît assez évident que les outils de découverte vont continuer, par ailleurs, leur progression au détriment des OPAC traditionnels. Les possibilités importantes de ce type de logiciel, leur relative souplesse d'implémentation et de paramétrage, leur ergonomie globale, au-delà des faiblesses pointées ici ou là, en font, à l'heure actuelle, le plus intéressant système de mise en valeur des collections des bibliothèques universitaires.

Romain Le Nézet
Responsable du service Bibliothèque numérique
SCD Paris-3 Sorbonne Nouvelle
romain.le-nezet@univ-paris3.fr

RETOUR SUR QUELQUES TERMES

Système de gestion de ressources électroniques / *Electronic Resource Management (ERM)*
Terme large décrivant l'ensemble des outils logiciels utilisés par une bibliothèque pour gérer ses ressources électroniques. En français, on utilisera aussi le sigle ERM ou ERMS.

OpenURL
La norme *OpenURL* détaille la syntaxe pour l'acheminement de métadonnées depuis les ressources informationnelles (les sources) jusqu'au résolveur de liens institutionnel, et de là, jusqu'aux services de la bibliothèque (les cibles).

Résolveur de liens / *Link resolver*
Un « résolveur de liens » ou « serveur de liens », est un outil logiciel qui analyse une *OpenURL,* en extrait les éléments qui décrivent un article de périodique donné, et les utilise pour créer un lien prévisible vers le ou les services appropriés, identifiés par la bibliothèque de l'utilisateur.

Source : Traduction française par Karine Delvert et Thomas Porquet du glossaire proposé dans le *Guide de recommandations KBART,* publié par l'UKSG et disponible en ligne sur **www.couperin.org/groupes-de-travail-et-projets-deap/acces-aux-ressources-cat/recommandations-kbart**

[1] **www.couperin.org**

SGB nouvelle génération : *la tête dans les nuages et les pieds sur terre*

De son mémoire ENSSIB jusqu'à sa participation au comité technique, Sandrine Berthier a suivi de près les débats sur un système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM). Elle nous livre ici une approche personnelle du sujet, entre rêve et réalité…

Mon ambition n'est pas de résumer le projet SGBM, il n'est pas arrivé à son terme et je n'en ai pas tous les tenants et aboutissants. J'ai eu le bonheur de pouvoir suivre la question, de ses premiers frémissements à ses développements actuels. Un point de vue, forcément subjectif, s'est construit au cours de ces travaux, d'abord pour un mémoire d'ENSSIB sur la place des systèmes intégrés de gestion de bibliothèques (SIGB), puis dans un groupe projet ENSSIB pour l'ABES et, enfin, comme membre du comité technique. C'est ce point de vue, ces changements de perspective, que je voudrais transmettre. En un peu plus d'un an, ce qui était un murmure, presque un rêve, s'est transformé en une série de questions pour l'ABES et pour les établissements qui interrogent, au-delà de notre informatique documentaire, le cœur de notre métier, nos structures, nos réseaux.

VERS LA RÉUNIFICATION DES SYSTÈMES DOCUMENTAIRES

Nos SIGB rendent depuis les années 80 de bien fiers services. Mais, en analysant leur place aujourd'hui, on se rend compte qu'ils ont perdu du terrain. De nouvelles briques sont venues au secours de ce système qui se voulait « intégré » : ERMS, bases de connaissance, résolveurs de liens, bibliothèques numériques, outils de découverte sont autant d'éléments qui manquent à l'ancêtre historique de notre informatique documentaire. C'est en partant de ce constat que les premiers frémissements sur les SGB nouvelle génération me sont parvenus : il se murmurait, depuis 2010-2011, qu'un système unique pourrait à nouveau réunifier nos fonctions, réconcilier le papier et l'électronique. C'était une belle idée, qui venait conforter la place du SIGB dans l'informatique documentaire, lui redonner son rôle central dans nos pratiques. Dans un premier temps donc, une sorte de promesse de réunification de nos systèmes.

En outre, ce système qui pointait le bout de son nez s'inscrivait, dès ses origines, dans une nouvelle logique technique et économique : celle du *Cloud Computing* et des *Services as a Software* (SaaS). Il venait battre en brèche le modèle technique (client/serveur) et économique (investissement/maintenance) des anciens systèmes. On pouvait déjà esquisser de premières conséquences : disparition des problèmes de gestion du matériel informatique (plus de maintenance, plus de mise à jour, plus de gestion des licences par poste) et inscription dans un univers des services web. Le SGB semblait donc vouloir faire entrer nos systèmes dans une ère de connectivité et de simplicité.

Cette nouvelle architecture impliquait également davantage de collaboration : les éditeurs promettaient un partage des données, des outils, des statistiques, des méthodes qui laissaient miroiter une sorte d'*open data* bibliothéconomique où l'expérience de tous aiderait chacun. Une seule ombre au tableau : ce modèle restait propriétaire, le partage risquait donc de se restreindre à des réseaux concurrents, parallèles, mais non communicants.

RÉSEAUX, VOUS AVEZ DIT RÉSEAUX ?

Peu après ces premières impressions, glanées au fil de mon mémoire, l'ABES sollicitait un groupe projet de l'ENSSIB pour réfléchir aux conséquences de ces nouveaux systèmes sur ses réseaux : il fallait en être… Le rêve venait là se heurter une première fois à la réalité. La logique même de ces nouveaux outils interrogeait la place des réseaux de l'ABES. Celle-ci avait proposé aux établissements un modèle de réseau professionnel et technique en tant qu'agence nationale. Les SGB nouvelle génération s'inscrivaient pleinement dans la même logique de réseau mais ils avaient, en outre, une stratégie commerciale propre, incompatible avec les intérêts de l'ABES et de son réseau. Ce fut la prise de conscience à la fois de l'énorme force de frappe des SGB émergeants et du risque qu'ils font courir à notre réseau national. Les SGB se heurtent à la place prise par l'ABES et des pratiques qui en découlent dans les établissements que ce soit pour le catalogage partagé, la mise en valeur des thèses, des périodiques, des archives et manuscrits.

Tous les outils de l'ABES venaient eux se heurter à trois grands « si » : et *si* tous les établissements passaient dans le *cloud*, et *si* deux *clouds* concurrents venaient à s'imposer en France, et *si* tous les établissements ne sautaient pas le pas…

Notre fonctionnement local était tellement redevable envers les pratiques de réseau de l'ABES qu'il semblait peu probable que les SGB nouvelle génération, outils en réseau par excellence, n'attirent pas au moins une partie des établissements de l'enseignement supérieur. L'ABES nous avait guidés dans ces premiers réseaux, il paraissait logique qu'elle lance le mouvement. C'est ce qui semblait cohérent au groupe projet, ce que nous avons défendu : l'ABES devait entrer dans les nuages en même temps que les établissements et maintenir les acquis du travail en réseau dans un nouvel environnement.

Un autre enjeu a également émergé lors de cette phase : ces systèmes offraient, du moins sur le papier, des possibilités de développements, de branchements de modules *via* des interfaces de programmation (API) et des *web services*. Les établissements n'auraient peut-être pas tous les moyens techniques, financiers ou humains pour en tirer parti et exploiter ce potentiel. L'ABES avait une expérience de ces outils ; certes, son rôle en serait changé, mais pourquoi ne pas devenir un prestataire de service autour d'un outil commun.

DE L'AUTRE CÔTÉ DU MIROIR…

Il me manquait tout de même une donnée pour appréhender pleinement ce qui devenait de plus un en plus concret : l'implication des établissements. En avril 2012, les SGB mûrissaient, la réflexion avançait et la phase d'étude entrait dans le vif du sujet en devenant un projet. Il fallait concrétiser. J'ai eu la chance de continuer à suivre la question au sein du comité technique, au nom de Lille 3 où je prenais mon poste.

Le point de vue a changé radicalement ; il ne s'agissait plus vraiment de rêver, mais de s'interroger sur les apports réels de ces nouveaux outils, nos besoins, nos capacités. Le rêve commençait à devenir réalité et la confrontation a été un peu rude. Les établissements ont des besoins concrets et il a fallu se rendre à l'évidence : toutes les fonctionnalités nécessaires n'étaient pas clairement couvertes. Les flous et les promesses des éditeurs ne suffisaient plus, il fallait maintenant savoir ce que les SGB faisaient vraiment. De l'acquisition à la circulation, en passant par le catalogage et les statistiques, au sein du comité, nous avons fait le tour de nos besoins aussi bien sur support papier qu'électronique.

Si les doutes concernant les SGB se sont faits plus mordants, d'autres sur le désir de nouveauté des établissements ont aussi éclos de ces débats. Pour adopter un système commun, partagé à l'échelle mondiale, il faut accepter des changements importants. Les freins sont de deux ordres, matériels et psychologiques.

Les premiers concernent notre capacité budgétaire et humaine à mettre en œuvre ces outils. La question du coût est cruciale dans un écosystème à vocation oligopolistique flagrante : la taille même de ces systèmes risque en effet de perturber le marché des SIGB et nous pourrions nous retrouver face à deux ou trois acteurs seulement. Quant à notre force de travail, elle reste constante et les changements de logique en termes de catalogage, de gestion des flux, de *workflows* laissent présager un tournant drastique dans nos pratiques. Il faut accompagner un changement de métier important : le passage d'une position principale de créateur de données à celui de gestionnaire et de validateur de celles-ci dans un but de médiation.

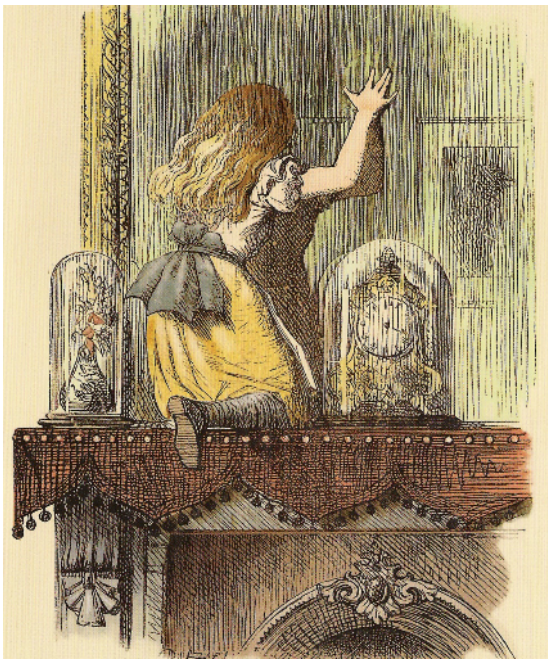

Illustration de John Tenniel (1820-1914) pour *Through the looking glass* (1871) de Lewis Carroll.

Les freins psychologiques sont liés au besoin de conduite du changement. Ce ne sont toutefois pas les seuls, les SGB interrogent en profondeur notre capacité à travailler en réseau, à accepter de gommer nos différences locales, voire nationales. Un réseau mondial implémentera-t-il les formats dont nous avons l'habitude ? Aurons-nous pleinement la main sur les pratiques du catalogage partagé ? La capacité à nous remettre en cause dans nos habitudes et pratiques est un pré-requis indispensable au changement d'outil. Avec ma naïveté de nouvelle professionnelle, je rêvais sans doute à plus d'ambition révolutionnaire…

ET POURTANT, ELLE TOURNE…

Le projet a pris un nouveau tournant, de plus en plus réel, de moins en moins rêvé. Je ne crois pas avoir encore fait le tour des enjeux qui se cristallisent peu à peu autour de ce projet, mais je reste persuadée que c'est plus qu'un changement d'outil. Il s'agit d'une révolution, au moins aussi importante que la première informatisation, qui va marquer de façon profonde à la fois les façons de travailler et la perception des missions et des collaborations des bibliothèques.

Sandrine Berthier
Membre du comité technique SGBM
SCD Lille 3
sandrine.berthier@univ-lille3.fr

LE POINT DE VUE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE RECHERCHE

L'ABES, de par son rôle central, son expertise fonctionnelle et technique, est le pilote idéal pour assurer le succès du projet de mise en œuvre d'un système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM). Dans un contexte budgétaire et humain contraint, ce projet de mutualisation prend tout son sens et a immédiatement suscité l'intérêt du groupe EPRIST (établissements publics de recherche – information scientifique et technique), lieu d'échange et de discussion entre les responsables de l'information scientifique et technique (IST) des organismes de recherche sur divers sujets tels les archives ouvertes, les négociations avec les éditeurs, les outils, le droit d'auteur. Ces organismes de recherche ne pouvant participer directement au comité technique du projet, un groupe de travail composé du CEA, du CIRAD, de l'INIST-CNRS, de l'Institut Pasteur et de l'IRSTEA a été créé afin de formaliser leurs besoins quant à ce type d'outil. Ce groupe suit les travaux du comité technique et fait part de ses remarques directement à Jean Bernon, responsable du projet à l'ABES. En parallèle, le groupe EPRIST participe au comité de pilotage.

Diminuer les coûts et améliorer les services proposés...

Dans ce contexte, plusieurs réunions de travail ont eu lieu et une enquête rapide a été menée auprès des services IST des établissements de recherche. Celle-ci a eu pour objectif de connaître les fonctionnalités et les coûts de leur SIGB, de leur système de recherche et de leur base de connaissance. L'analyse des réponses nous a conduits aux mêmes conclusions que celles du comité technique :

- une majorité des fonctionnalités utilisées est commune aux besoins des universités et à ceux des organismes, démontrant ainsi qu'une unification partielle est possible ;
- les coûts sont disparates (les coûts de maintenance et de licences du SIGB varient de 5 000 à 45 000 euros par an).

La centralisation du SGBM est évidemment un levier pour diminuer les coûts des infrastructures IST des organismes, mais aussi pour améliorer la qualité des services proposés. En effet, nous constatons de manière générale que les outils utilisés en bibliothèque deviennent de plus en plus obsolètes (ergonomie, fonctionnalités, technologies). Même si certains membres du groupe EPRIST ont déjà commencé un travail de rénovation de leur offre, d'autres voient dans le SGBM une opportunité pour apporter des services innovants et attendus par leurs lecteurs. On peut citer entre autres : un moteur de recherche (*Discovery Tool*), un accès unique et simplifié à des ressources nationales (ISTEX, par exemple) et locales, plus nombreuses qu'auparavant. Il en va de même pour les gestionnaires qui attendent de longue date, pour certains, une gestion des ressources adaptée au contexte électronique actuel (*ebooks*), ainsi que des statistiques dignes de ce nom.

... tout en maintenant une maîtrise locale

Néanmoins, malgré les nombreux points communs entre organismes, les membres du groupe de travail souhaitent conserver une certaine maîtrise « locale », concernant les types de contenus catalogués, la gestion des mots clés, la visibilité et l'accès aux ressources locales. Ils souhaitent également que les services proposés soient *a minima* iso-fonctionnels. Par exemple, certains souhaitent conserver les fonctionnalités de leur système de gestion et de suivi des demandes de leurs utilisateurs en fourniture de documents (FDD). Cette dernière est complémentaire aux travaux de BSN 8 qui propose un service de FDD national. L'approche modulaire et les trois niveaux de services préconisés par les responsables du SGBM sont les ingrédients pour satisfaire à la fois les besoins locaux et nationaux (communs). Grâce à cette modularité, chaque organisme pourra s'intégrer à son rythme et « sélectionner » les fonctionnalités qu'il juge indispensables (moteur de découverte, FDD, contenu catalogué, authentification).

En 2013, le groupe de travail EPRIST continuera de suivre l'évolution du projet SGBM et lira attentivement l'étude d'impact et le cahier des charges. Ensuite, en fonction des fonctionnalités retenues, du coût du « ticket d'entrée », mais également de la facilité à migrer les données (coût, assistance), certains organismes, comme le CEA, participeront certainement à la phase pilote du SGBM.

Pour conclure, le projet de SGBM est actuellement prometteur et offre la meilleure opportunité pour remplacer une partie des outils de bibliothèque qui sont souvent devenus, au fil du temps, obsolètes et coûteux par rapport aux services innovants attendus par les lecteurs et les gestionnaires.

Christian Roynette
Coordinateur du groupe SGBM d'EPRIST
christian.roynette@cea.fr

SGBM : *quel impact sur les métiers ?*

Plus la réflexion avance, plus le projet SGB mutualisé (SGBM) de l'ABES donne le vertige. L'ampleur des aspects à instruire, nombreux, complexes, parfois inédits, du moins pour les bibliothèques, est considérable. Parmi eux, celui de l'impact du projet sur les métiers n'est pas le moins sensible. D'autant que – c'est un invariant anthropologique – les esprits sont toujours plus lents à changer que la réalité qui les entoure. On ne saurait donc, sur ce plan, marcher plus vite que la musique : c'est toujours contreproductif.

Pourtant, si l'on se rappelle sa genèse, la complexité du projet SGBM, à défaut de se dissiper complètement, se trouve nettement réduite. À l'origine, la demande faite à l'ABES consistait à mettre en œuvre un SIGB mutualisé. C'était déjà ambitieux, mais à portée de neurone. Comment se fait-il dès lors que le projet ait crû et se soit complexifié au point que, aujourd'hui, tenter d'en saisir tous les tenants et aboutissants exige un important effort intellectuel ? C'est qu'au cours de la réflexion, il a croisé à la fois des évolutions en cours (qu'il contribuera, s'il aboutit, à précipiter, mais dont il n'est pas la cause) et des problèmes en suspens depuis longtemps (et pour lesquels il propose une solution qui n'est certes pas la seule, mais, probablement, la plus élégante et la plus intégrée).

QUAND LE SGBM CROISE LES ÉVOLUTIONS EN COURS

Ces évolutions, qui touchent à l'organisation du travail et aux métiers de nos bibliothèques, et dont me semble-t-il le dernier congrès de l'ADBU à Toulouse a donné un panorama assez complet[1], ne trouvent pas leur origine dans le projet de SGBM de l'ABES, mais bien plutôt dans les évolutions impliquées par le succès de notre cher et désormais familier Sudoc, ainsi que dans les contraintes budgétaires des établissements et les possibilités offertes par la technique. Si l'on excepte certaines bibliothèques de référence et notamment celles du réseau des Cadist, l'essentiel des tâches dites de catalogage consiste, désormais, majoritairement en un travail de récupération, d'exemplarisation et de localisation de notices : les créations sont marginales (5 % à peine par exemple à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines).
Parallèlement, grâce à la technologie RFID, la circulation des documents physiques peut être presque entièrement automatisée ; le rangement, pour sa part, être en grande partie confié aux étudiants vacataires qui permettent par ailleurs l'extension des horaires d'ouverture des BU ; quant à l'équipement, son externalisation être poussée au maximum, comme par exemple au SCD de l'université Paris-Descartes, où les prestataires retenus à l'issue de la procédure d'appel d'offres[2] fournissent des livres pour la plupart tout équipés, *ready on shelves*.

La tentation est alors grande de repenser la répartition traditionnelle des tâches : pourquoi ne pas confier aux magasiniers l'exemplarisation et la localisation des notices ? Et aux bibliothécaires assistants spécialisés, bien souvent détenteurs d'un diplôme universitaire Bac + 3, 4, ou 5, l'ensemble des acquisitions d'ouvrages, sous la houlette d'un conservateur en charge de la coordination de la politique documentaire ? On dégagerait alors un temps précieux aux cadres du service, qui pourrait être réinvesti dans des activités managériales – conduite du changement, gestion de projets – ainsi que dans des activités à valeur ajoutée au contact direct des usagers : formation à la maîtrise de l'information, services personnalisés aux laboratoires, aux enseignants, médiation plus active auprès des étudiants, etc.
Plusieurs bibliothèques universitaires travaillent déjà dans une ou plusieurs de ces directions. Elles ne constituent pas un modèle unique, transposable partout : ces nouvelles organisations, du catalogage et des acquisitions notamment, sont moins adaptées aux missions de Cadist ou de bibliothèques de référence de certains établissements. Mais l'on voit bien que là où elles ont lieu, ces évolutions ont peu à voir avec le projet SGBM de l'ABES en tant que tel, même s'il est évident que la logique intrinsèque à ce type d'outil pousse dans ces directions, notamment du fait de la suppression des transferts entre bases locales et base nationale.

QUAND LE SGBM CROISE DES QUESTIONS DEPUIS LONGTEMPS EN SUSPENS

Réduction de la charge de création de notices grâce au Sudoc, suppression des tâches liées aux transferts entre bases locales et base nationale grâce au SGBM, automatisation de la circulation des documents physiques grâce à la technologie RFID, externalisation de leur équipement, voilà beaucoup de temps de travail économisé qui peut être réinvesti dans d'autres missions. Locales, mais aussi nationales. Trois d'entre elles me semblent particulièrement stratégiques.

• La première s'inscrit dans le prolongement des missions traditionnelles de catalogage : il s'agit de se concentrer davantage sur ce qui apporte, indéniablement, une de ses principales plus-values à toute base catalographique : le lien entre notices bibliographiques et notices d'autorités (ces dernières s'exprimant de plus en plus en RDF, comme, pour s'en tenir au niveau national, la base IdRef de l'ABES ou data.bnf.fr).

• La deuxième répond à un problème déjà ancien, à l'aune du numérique : celui d'une base de connaissance nationale mutualisée •••

[1] www.canalc2.tv/video.asp?idVideo=11433&voir=non&mac=yes&btRechercher=&mots=&idfiche

[2] La prestation d'équipement des ouvrages constitue une option d'un marché d'achat d'ouvrages, que les candidats peuvent ou non retenir.

pour le signalement, notamment, des périodiques électroniques, voire des *ebooks* ou d'autres types de documents disponibles en ligne (par exemple, blogs académiques). La mise en œuvre d'un tel projet, *via* le hub de métadonnées de l'ABES, garantirait aux bibliothèques (pas seulement universitaires d'ailleurs, si le réseau du Sudoc-PS s'en saisissait aussi) une indépendance précieuse vis-à-vis des différents fournisseurs de SGB. La difficulté d'un tel projet ne réside pas dans la création de la base (il devrait être relativement aisé d'obtenir des éditeurs les éléments nécessaires dans le cadre des négociations nationales de ressources en ligne), mais dans sa maintenance (semi-automatisable, et que l'on pourrait pour le reste aisément confier à des magasiniers). Avec un gain non négligeable pour l'usager final : une plus grande réactivité dans la mise à jour (pas toujours au rendez-vous avec les fournisseurs privés, malgré les promesses commerciales) et une coïncidence parfaite avec le périmètre réel des bouquets négociés au plan national (alors qu'actuellement, ce périmètre correspond trop souvent à celui des négociations nord-américaines, avec les refus d'accès afférents pour l'usager final lorsque le titre qu'il souhaite consulter est signalé, mais que les droits pour y accéder en ligne n'ont pas été acquis dans le cadre du périmètre du bouquet négocié pour la France).

• La dernière a trait au besoin criant, notamment dans une perspective d'évaluation et de pilotage de la recherche, d'une base décrivant les affiliations des auteurs académiques : ces derniers, en effet, au cours de leur carrière, peuvent changer d'affectation administrative ; par ailleurs, les laboratoires dans lesquels ils exercent ont souvent une vie très mouvementée. Restructuration des équipes, scissions, fusions, disparitions… : techniquement, décrire cela n'est pas très éloigné de la description d'un titre de périodique, domaine dans lequel les bibliothécaires ont une expertise affirmée.
On disposerait alors, *via* le hub de métadonnées de l'Abes, de ce qu'aucun des outils bibliométriques du marché, malgré leur coût, ne proposera jamais de manière fiable, et on pourrait alimenter aisément en référentiels les *Current Research Information System* (CRIS) dont cherchent à se doter les opérateurs français de la recherche.

Conception : Virgile Laguin

***Les métiers dans les bibliothèques universitaires*, thème du congrès 2012 de l'ADBU. Visuel extrait du catalogue du Congrès.**

QUAND LE SGBM POSE AVANT TOUT DES QUESTIONS POLITIQUES

Si ces pistes de travail impliquent de profondes restructurations du travail des bibliothécaires, dans le sens d'une professionnalisation et d'une diversification accrue des missions liées à la gestion des données et métadonnées des publications académiques, elles ne découlent pas directement du projet de SGBM, mais ne font que le croiser : SGBM ou pas, les questions auxquelles elles tentent d'apporter une réponse existent.
Pour cerner les effets en propre du projet SGBM sur le travail des bibliothécaires, ce sont d'autres enjeux qu'il faut examiner, plus politiques, et encore largement à débattre : celui de la transposition du modèle FRBR au niveau des règles de catalogage (RDA, ou pas RDA ?) déjà bien avancé ; celui surtout, largement à instruire, de la maîtrise des données disponibles *via* le SGBM.
Actuellement, ces données sont loin d'être toutes produites par le réseau de l'ABES. Mais quelles possibilités demain pour les manipuler, les enrichir, les diffuser, les réexploiter ? Selon quelles modalités (traitements de masse ou à la pièce, plus ou moins automatisés, etc.) ? Et quel contrôle sur leurs usages ?
La question de la migration des données du Sudoc dans le *cloud,* celle des licences relatives à l'usage des données, celle enfin du degré d'intégration des différents services proposés (au niveau matériel, logiciel, des données) sont des points-clés de la réflexion à conduire à ce sujet, et les options qui seront retenues auront des effets marqués sur le travail et les missions des bibliothécaires.
En ces matières, cruciales, le mot d'ordre de l'empereur Auguste s'impose plus que jamais : *Festina lente !* [Hâte-toi lentement !].
Sur l'ensemble de ces questions, les commissions Évolution des métiers et des compétences et Signalement et système d'information de l'ADBU apporteront leur pierre au débat. N'hésitez pas à participer à leurs travaux !

Christophe Pérales
Président de l'ADBU
president@adbu.fr

LA POLITIQUE NATIONALE À L'ÉPREUVE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Du projet SGBM à BSN 3, une contribution au débat par un membre de la commission Signalement et système d'information de l'ADBU.

Mise en place lors du congrès de Toulouse, dans le cadre du processus d'intégration des missions de l'AURA, association du réseau des utilisateurs de l'ABES, la commission Signalement et système d'information de l'ADBU a pour objectif de coordonner l'action de ses membres sur les dossiers liés aux applications et modalités de traitement des données ainsi qu'à l'ensemble des services basés sur le fonctionnement en réseau. Ce principe d'organisation permet aux membres de l'ADBU de participer pleinement au comité de pilotage du projet de système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM), piloté par l'ABES.

Un projet ambitieux et global

Cette initiative ne peut être envisagée comme une opération traditionnelle de ré-informatisation. Elle se distingue par un fort niveau d'innovation du fait de l'adoption possible d'une technologie hébergée « dans les nuages ». Sa mise en œuvre conduirait à une remise à plat des conditions de déploiement et de pratique de notre informatique de gestion. Elle laisse entrevoir de nouvelles formes de fonctionnement en réseau sur des activités actuellement cloisonnées, se situant au-delà du seul catalogage partagé. Cette situation implique une révision en profondeur du rôle de l'ABES, de son mode d'organisation et de relations avec les établissements. À l'heure de la gestion de données massives[1], il s'agit également de déterminer un nouveau périmètre « national » pour une base connectée et enrichie, pivot des applications du futur SGBM. Les travaux du troisième segment de la Bibliothèque scientifique numérique sur le signalement (BSN 3), initiés en juin 2011, semblent représenter l'égide à l'ombre de laquelle situer toute réflexion de cet ordre. À ce stade, l'initiative globale BSN est marquée par un déficit de communication et des interrogations légitimes sur la cohérence et la capacité d'entraînement de l'ensemble du paysage de la documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche. BSN 3 propose pourtant une feuille de route pertinente compte tenu des contraintes actuelles de diffusion de l'information scientifique et technique : promouvoir l'usage, la production et l'interopérabilité des métadonnées susceptibles d'appuyer la diffusion de contenus stratégiques. Sont entendues comme telles, les productions françaises et les données issues des licences nationales négociées dans le cadre de l'Initiative d'excellence de l'information scientifique et technique (ISTEX). L'accès libre et gratuit aux données, mais également au document primaire, doit de plus être privilégié. Le SGBM, adopté par un large réseau d'établissements, pourrait être un levier pour favoriser la mise en place d'un paysage français de la production et de la diffusion de métadonnées.

Pour une politique nationale concertée

Nous pourrions reprendre notre perspective de départ et considérer le projet SGBM comme une des conditions de BSN 3. Pour permettre aux établissements et à leurs réseaux d'être acteurs des données de la recherche autour, notamment, de la consolidation des référentiels, il convient de plaider vigoureusement pour que soient saisis de ces questions non seulement les services documentaires des établissements, mais également les directions de la recherche, les chargés de politique scientifique et les directions d'équipe et de laboratoire. Politiser l'enjeu d'une ré-informatisation, rouage du système d'information, c'est aussi à ce niveau que BSN 3 doit se situer en prônant un discours consolidé auprès de l'ensemble des décideurs. Les bases d'une politique nationale sont à refonder, comme en témoigne la rénovation du comité bibliographique national dans le cadre des débats sur RDA. Une telle politique ne peut se construire sans une étroite coopération entre l'ABES, l'INIST-CNRS, mais également la Bibliothèque nationale de France, dont la mission de coopération et d'expertise devrait être renforcée au profit de l'ensemble de la communauté documentaire. Cet enjeu trouve un écho dans la mise en œuvre, en 2012, d'une ouverture de l'ADBU à l'ensemble des organismes et établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. La multiplicité des projets et des instructions en cours dénote l'intrication parfois complexe d'un système solidaire d'applications et de données. Dans le cadre de BSN 3, la direction que nous souhaitons prendre doit être claire et lisible pour tous, ce qui n'est pas encore le cas. Nous ne devons pas négliger notre devoir d'explicitation comme condition de réussite du travail collectif auquel nous invite le projet de SGBM comme tant d'autres défis à venir pour nos organisations.

Grégory Miura
Membre du conseil d'administration de l'ADBU
Commission Signalement et système d'information
gregory.miura@u-bordeaux3.fr

[1] Cf. concept anglophone de *Big Data*.

Dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'un système de gestion de bibliothèque mutualisé, le comité technique SGBM a organisé une enquête sur les coûts de l'informatisation documentaire, auprès des 17 représentants d'établissements membres du comité. Premiers résultats.

L'informatisation documentaire : combien ça coûte ?

L'objectif était d'apporter un éclairage sur les coûts complets actuels des systèmes d'information des différentes bibliothèques. Ces coûts serviront de comparatif avec les réponses des fournisseurs au futur appel d'offres pour un SGB mutualisé (SGBM).

L'analyse a été faite selon trois axes :
- **nature du service** : 4 grands blocs ont été retenus : le SIGB ; la gestion des ressources électroniques (base de connaissance, résolveur de liens, outil de gestion des accès distants, ERM) ; les services en ligne et autres systèmes (outils statistiques, moteur de recherche fédérée, outil de découverte, service de renseignement en ligne, bibliothèque numérique et archive ouverte/plateforme pédagogique) ; les catalogues collectifs (tarifs annuels des souscriptions du Sudoc et de WorldCat essentiellement) ;
- **nature de la dépense :** matériel, logiciel (ou service), personnel ;
- **type de dépense :** investissement / fonctionnement.

Transmise aux établissements le 1er octobre 2012, elle a fait l'objet d'une révision et d'un complément d'enquête suite à la réunion du comité technique sur le modèle économique du 17 décembre 2012. En janvier 2013, en plus du nombre d'étudiants, des critères supplémentaires ont été ajoutés pour évaluer la taille des établissements : le nombre de FTE *(Full Time Equivalents)*[1], le nombre d'inscrits dans l'établissement, le nombre d'enseignants/chercheurs, la taille de la base de données bibliographiques. Plusieurs constats se dégagent d'ores et déjà de cette enquête.

1. Le coût le plus important est celui du personnel qui administre les systèmes (60 %).
Le nouveau système ne touchera pas fondamentalement à ce coût. Les établissements espèrent seulement que la rationalisation possible avec le SGB mutualisé, en particulier l'unification des filières imprimée et électronique pour les acquisitions et le catalogage, apportera plus de flexibilité et de fluidité dans des circuits très distincts actuellement. Volontairement, l'enquête n'a pas inclus le coût de catalogage.

2. Le coût du SIGB est le plus important (48 %), suivi de ceux des services en ligne et autres systèmes (25 %), des outils de gestion des ressources électroniques (19 %) et, enfin, des catalogues collectifs (8 %).

3. Le coût du matériel est relativement faible (8 %). Il est sans doute sous-évalué parce que les services informatiques des établissements y contribuent toujours plus ou moins (réseau et sauvegardes entre autres) sans que les montants de ces contributions puissent être clairement évalués.

4. Le SIGB a une part prépondérante dans le coût du matériel (63 %). Les services en ligne (34 %) et les ressources électroniques (3 %) ont un coût matériel faible et préfigurent le modèle qui sera celui du SGB mutualisé.

5. Le coût du personnel dédié au SIGB est le plus élevé dans l'absolu (45 % des dépenses de personnel). Les ressources électroniques (24 %) et les services en ligne (31 %) consomment ensemble 55 % des dépenses de personnel. Mais la gestion des ressources électroniques et les services en ligne sont plus consommateurs en personnel : dans les blocs des dépenses des ressources électroniques, des services en lignes et du SIGB, les dépenses en personnel représentent respectivement 74 %, 74 % et 56 %. Ceci s'explique par le fait que, pour les ressources électroniques et les services en ligne, les dépenses en matériels et en logiciels sont très faibles. Fig. 1

6. Les coûts d'investissement lissés annuellement se révèlent plus faibles que prévus. Pour les SIGB, en particulier, l'investissement des bibliothèques est

Fig. 1 **RÉPARTITION DES DÉPENSES POUR LES BLOCS SIGB, RESSOURCES ÉLECTRONIQUES ET SERVICES EN LIGNE**

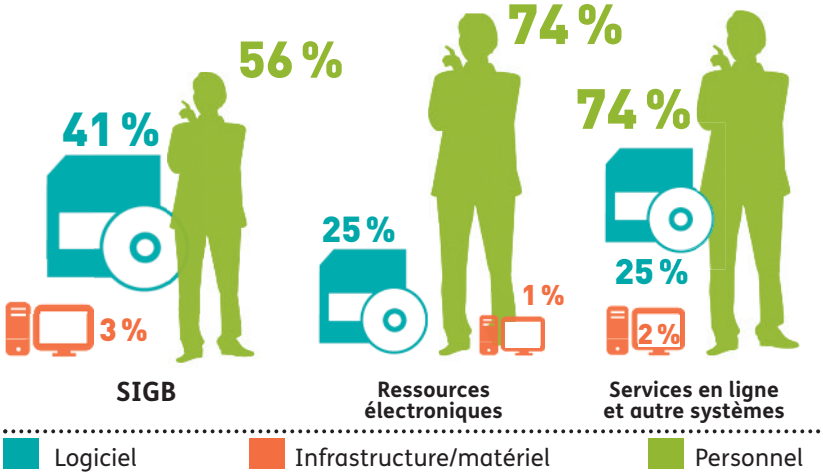

[1] En français ETP (équivalents temps plein), correspond aux effectifs d'étudiants et d'enseignants-chercheurs : critère utilisé pour la tarification des ressources électroniques calculée en fonction des utilisateurs potentiels.

élevé, mais elles gardent leur progiciel très longtemps moyennant quelques mises à niveau : 12 ans en moyenne (jusqu'à 18 ans pour certains établissements qui utilisent encore leur premier SIGB). Les coûts visibles de fonctionnement hors ressources humaines (c'est-à-dire les coûts annuels de maintenance et les coûts d'abonnements) restent donc au bout du compte le principal coût variable.
En ce qui concerne le SGB mutualisé, le mode de tarification sera radicalement différent de ce que nous avons connu avec les SIGB. En effet, c'est une tarification sous forme d'abonnement qui sera proposée. Lors du passage au nouveau système, il faudra donc être attentif à la différence de coût entre l'abonnement annuel au SGB mutualisé et les coûts visibles actuels de fonctionnement (contrats de maintenance, souscriptions, etc.). Fig. 2

7. Pour les SIGB, les coûts de fonctionnement sont essentiellement des coûts de maintenance. Ils représentent 95 % des coûts de fonctionnement du SIGB (hors personnel). La maintenance s'échelonne entre 10 000 et 100 000 euros annuels selon les établissements.

8. Il y a une grande disparité des coûts du système d'information documentaire (SI) entre les établissements. La tendance globale est un coût proportionnel à la taille, mais ce n'est pas linéaire, il y a des effets de seuil et surtout le coût est très élevé pour les petits établissements. Fig. 3
Les différents coûts ont été rapportés au nombre d'étudiants (ou à un autre nombre correspondant mieux à la nature de l'établissement : FTE, inscrits) pour définir des coûts globaux de référence et permettre à chaque établissement de se situer par rapport à ceux-ci. Pour les bibliothèques interuniversitaires, dont les usagers sont issus de différentes universités et pour lesquelles il n'est donc pas possible de déterminer un nombre d'étudiants, un autre mode de calcul basé sur le nombre de lecteurs inscrits dans l'établissement a été retenu.
Bien que l'on ne connaisse pas précisément le mode de tarification du SGB mutualisé, il est probable que le système commun aboutira à une répartition plus lisse des coûts entre établissements et que certains y gagneront plus que d'autres.

9. Plus l'établissement est gros, plus le coût annuel est bas. L'enquête démontre que le coût annuel du SI par étudiant diminue avec l'augmentation de la taille des établissements.
Les gros établissements participant à l'enquête possèdent déjà un service informatique documentaire mutualisé et présentent par conséquent des coûts annuels du SI par étudiant beaucoup plus faibles que les autres. La mutualisation est donc une bonne solution. Dans le futur modèle économique du SGB mutualisé, la question des coûts et du modèle économique reste entière. Le dépouillement de l'appel d'offres apportera des éclaircissements sur la manière dont les fournisseurs voient la tarification du nouveau système. L'ABES répartira ensuite, selon des modalités à définir, la facture globale sur l'ensemble des établissements. Il reste à espérer que les coûts du SGB mutualisé aboutiront à une économie globale pour les établissements.

10. Le taux d'équipement des établissements varie fortement selon les systèmes. Tous les établissements disposent d'un SIGB. En ce qui concerne l'équipement des bibliothèques en matière de logiciels de gestion de ressources électroniques, elles disposent • • •

Fig. 2 PART RELATIVE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT, DE PERSONNEL ET D'INVESTISSEMENT

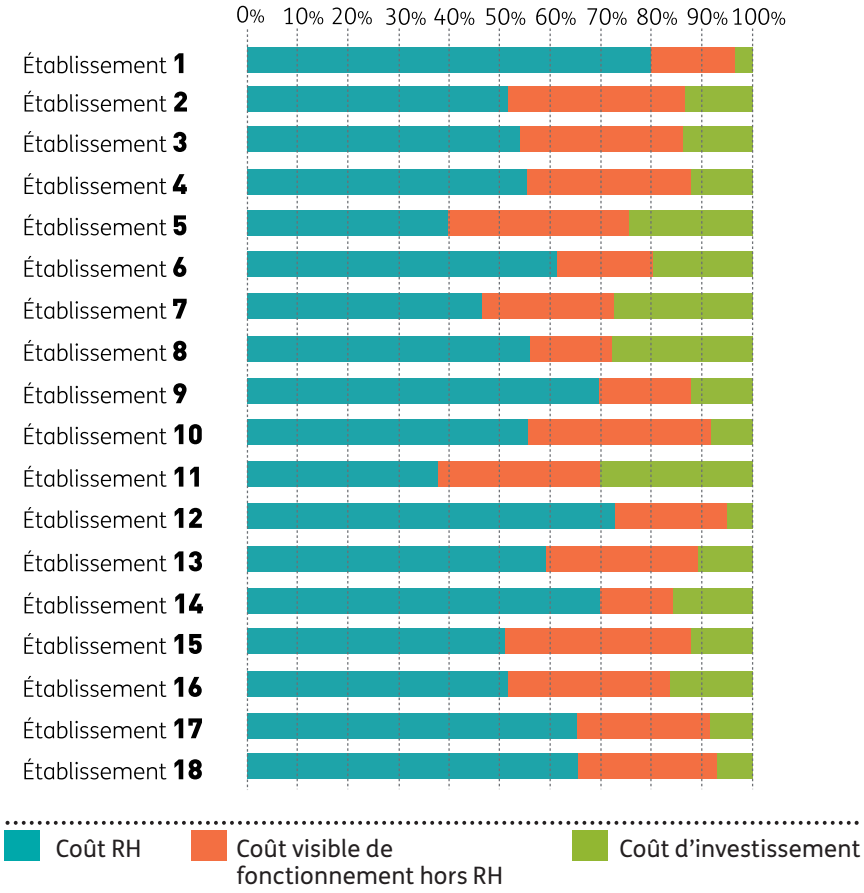

Fig. 3 COÛT ANNUEL DU SYSTÈME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE (SI) POUR CHAQUE ÉTABLISSEMENT EN FONCTION DU NOMBRE D'USAGERS

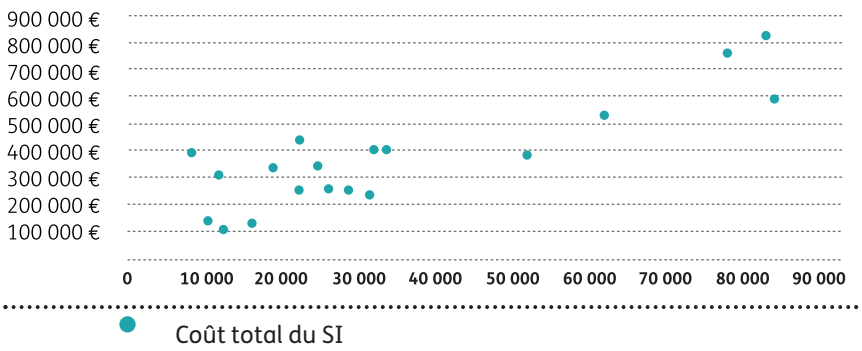

toutes d'une base de connaissance de type AtoZ ; 74 % utilisent un résolveur de lien ; 68 % proposent un service d'accès distant ; 25 % sont équipées d'un ERM.
Pour les services en ligne et autres systèmes, 32 % des établissements disposent d'un outil de statistiques ; 47 % utilisent un moteur de recherche fédérée ; 21 % ont un outil de découverte ; 42 % ont un service de renseignement en ligne ; 47 % proposent une bibliothèque numérique et un système d'archives ouvertes.

EN CONCLUSION

Cette enquête a permis de dresser un premier tableau des coûts actuels et annuels d'informatisation des établissements membres du comité technique. Elle donne des indications générales utiles pour définir le modèle économique du SGB mutualisé. Elle apporte une vision précise des coûts logiciels (ou services), matériels et personnels en fonction de la taille des établissements. Cependant, elle présente aussi un certain nombre de limites. Un gros effort a été réalisé par les établissements pour prendre en compte tous les coûts et pour répondre sur tous les points, mais il a parfois été difficile, compte tenu des délais, de retrouver les chiffres concernant une informatisation assez ancienne. Les coûts de maintenance matériels, les coûts de sauvegarde et de réseau ont été certainement sous-estimés car, bien souvent à la charge des services informatiques des universités, ils étaient très difficiles à évaluer. Par ailleurs, l'enquête n'a concerné que les membres du comité technique et ne saurait donc refléter fidèlement l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises. Enfin, la couverture fonctionnelle du futur SGBM ne sera sans doute pas identique, au moins dans un premier temps, à celle de tous les systèmes d'information actuellement déployés dans les établissements.

Sophie Demange
Membre du comité technique SGBM
Université de Lille 3
sophie.demange@univ-lille3.fr

MUTUALISATION ET INTEROPÉRABILITÉ : L'EXPÉRIENCE ET LES ORIENTATIONS DE L'AMUE

« L'AMUE assurera une coopération étroite avec les acteurs du numérique afin de faciliter la diffusion des usages du numérique pour la formation et la recherche ». Inscrit à notre contrat quinquennal de développement avec le ministère, l'engagement de l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) auprès d'un partenaire tel que l'ABES est sans équivoque. Mais concrètement, que peut apporter l'Agence dans ce projet de construction de système de gestion de bibliothèque (SGB) mutualisé ?

Le M de l'AMUE, c'est la mutualisation !

Notre agence n'en est pas à ses débuts en termes de projet mutualisé. Sifac, notre logiciel de gestion financière, en est l'exemple le plus marquant. Son chef de projet, Thierry Duport-Naem, nous éclaire sur les fondements d'un système d'information (SI) mutualisé : *« Notre force est de pouvoir identifier parmi nos adhérents, les ressources-clés permettant de construire des solutions. Ce fonctionnement permet la mise en œuvre d'une souche* (Core Model) *qui correspond aux besoins de la communauté avec, si nécessaire, l'identification de points de personnalisation. L'approche mutualisée offre ainsi un produit unique paramétrable en fonction des diversités organisationnelles et fonctionnelles des adhérents. Et forcément, la mutualisation, telle que définie ici, est aussi synonyme de diminution des coûts, tant sur la construction, le déploiement que sur la maintenance de la solution ».*
Sifac est notre exemple le plus opérant du fait de son utilisation massive au sein des établissements d'enseignement supérieur. Il n'en reste pas moins que l'ensemble de l'offre AMUE est par essence mutualisée car construite en étroite collaboration avec ses adhérents, de la phase de rédaction du cahier des charges à la mise en production en version pilote.

L'urbanisation, la priorité 2013

L'offre SI de l'AMUE a progressé, au cours des dernières années, dans sa capacité à offrir un système plus ouvert, mieux intégré et plus facilement interopérable au sein du système d'information de l'établissement. La fourniture d'un catalogue de services (web services) en est un exemple.
Toutefois, l'AMUE souhaite proposer un modèle d'intégration industriel capable d'assurer la maîtrise des informations de références largement partagées au sein du système d'information, ainsi que l'administration des flux inter-applicatifs. C'est tout le sens du projet Prisme, le référentiel de données partagées pour l'optimisation des systèmes d'information. Disponible en 2014, ce dispositif sera au cœur du SI de l'établissement. L'interopérabilité du SGB avec le système d'information des établissements s'appuiera, en toute logique, sur Prisme.

L'ingénierie des marchés publics, notre métier

Construire une solution SI, qu'elle soit ou non mutualisée, passe par des étapes incontournables qui, à l'AMUE, sont entièrement prises en charge par les équipes internes : le *benchmarck*, l'élaboration du cahier des charges, la publication des marchés, le choix de l'éditeur et de l'intégrateur, la construction de la solution avec des établissements partenaires, puis son déploiement.
L'AMUE définit également le cadre d'intervention de chacune de ces parties prenantes, à savoir son action et celle des prestataires au service des adhérents, comme, par exemple, les actions d'assistance, de maintenance et de correction de la solution déployée.
L'AMUE, en accord avec les orientations qu'elle s'est fixées, partagera son expérience avec l'ABES.

Alain Philipona
Chef de projet, chargé de mission AMUE projet ABES/SGBM
alain.philipona@amue.fr

De la bibliothèque à l'établissement : mutualisons les données !

La mise en place du projet SGB mutualisé (SGBM) offre l'occasion de faire le point sur l'intégration des systèmes de gestion de bibliothèque (SGB) dans les systèmes d'information (SI) des établissements, de replacer ce dispositif dans des éléments de contexte et de dresser quelques perspectives. Point de vue d'un directeur des systèmes d'information.

L'intégration du SGB au système global d'information est actuellement loin d'être optimale dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Certes, des progrès sont opérés ici et là, mais il n'est pas rare de constater encore l'existence de deux démarches. Pourtant, il ne peut y avoir deux systèmes (deux annuaires et systèmes d'authentification, deux référentiels, etc.). Combien d'annuaires d'établissements intègrent la notion de lecteurs « occasionnels » (en dehors des étudiants et personnels d'établissement) ? Combien de SGB intègrent les étudiants et personnels directement à partir du SI de l'établissement ? Combien de bibliothèques intègrent les notions d'authentification unique et de fédération d'identité mises en place dans les établissements ? Combien d'établissements ont un comité stratégique du SI ou du numérique incluant le domaine de la documentation ?

Il est admis par tous que, pour permettre le développement du numérique et faciliter le pilotage, il est nécessaire d'intégrer les dispositifs, de les mettre en cohérence et en parfaite adéquation avec l'ensemble du microcosme constitué par l'établissement, mais aussi avec les partenaires comme les communautés d'établissements.

POUR UN RÉFÉRENTIEL DE DONNÉES UNIQUE

Typiquement, ne pas disposer d'un référentiel de données unique coûte trop cher en saisies multiples pour une qualité souvent perfectible tant au niveau du pilotage qu'à celui du service à l'usager. L'usager demande de plus en plus à bénéficier du meilleur service qui soit : il est unique et ne raisonne pas en termes de structure, mais de simplicité, d'intégration, d'accessibilité… Peu importent les raisons de cette faiblesse, due certainement à un manque de dialogue, à une position dogmatique des uns et des autres, mais aussi, et surtout, à un manque de gouvernance globale au service d'une vraie stratégie d'établissement et de développement des services désormais numériques. Du fait des applicatifs existant dans le monde universitaire, l'approche « silo » du système d'information est malheureusement encore très présente. Même si des établissements ont pu faire des choix de suites logicielles plus intégrées, il n'en demeure pas moins que cette dernière perdure quand il s'agit du système de gestion des bibliothèques. Mais il y en a certainement d'autres ! Constituer un référentiel de données communes, et apporter de la cohérence dans ce cadre, devient un bel enchevêtrement de liens incompréhensibles et inextricables (*le fameux plat de spaghettis !*) au service duquel il faut consacrer beaucoup d'énergie pour le maintenir un tant soit peu efficace.

Patrick Abi Salloum / Flickr (CC-BY-NC-SA 2.0)

Constituer un référentiel de données communes ou l'art de démêler les spaghettis…

La base même de la constitution d'un système d'information agile et performant, capable de répondre aux besoins des services et du pilotage, est le *référentiel de données unique* avec lequel chaque brique « métiers » va s'interfacer. Cela constitue la fluidité des données communes à plusieurs domaines dans une organisation des processus rénovée. Fort heureusement – mais malheureusement depuis trop peu de temps –, les établissements ont pris conscience de la nécessité absolue de constituer leurs systèmes d'information d'une autre manière que celle appliquée jusque-là. Le passage à l'autonomie, avec son besoin de pilotage fin, et les restrictions budgétaires ont certainement permis d'avancer dans la démarche avec des perspectives de mutualisation avancée.

• • •

VERS UN SYSTÈME GLOBAL D'INFORMATION…

Les travaux du Comité de pilotage du système d'information (COPIL-SI) de l'enseignement supérieur[1], sous la présidence du ministère et de la Conférence des présidents d'université (CPU), le projet de référentiel lancé par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE), l'implication forte des associations professionnelles des directeurs des systèmes d'information (DSI), des directeurs généraux des services (DGS) et autres, le rapprochement Cocktail/AMUE et le développement de la politique de site concourent aujourd'hui à développer fortement la notion de système global d'information et à lui donner une dynamique indispensable. Des *cadres de cohérence* ont été définis et sont en cours de mise à jour concernant la scolarité et la vie étudiante, la gestion des ressources humaines et la recherche. Il y a des cadres de cohérence techniques, mais aucun pour les ressources documentaires ou, plus globalement, pour les ressources informationnelles numériques. Cela est symptomatique du constat de progrès à réaliser.

À l'heure où l'on évoque le recours à des outils mutualisés à tous les niveaux, il est important de veiller à ne pas faire voler en éclats le système d'information des établissements.

À l'heure où l'on évoque, de manière de plus en plus prégnante, le recours à des outils mutualisés à tous les niveaux, il est important de veiller à ne pas faire voler en éclats le système d'information des établissements. Ce serait une véritable catastrophe pour ceux-ci tant sur le plan du pilotage que sur les aspects règlementaires et juridiques. L'établissement est l'entité juridique garante du respect de l'intégrité et de la confidentialité des données.

[1] Cf compte rendu et relevé de conclusions de la réunion du 25 octobre 2012 en ligne sur www.cpu.fr/uploads/media/2012_10_25_CR_COPIL_SI.pdf

Les deux ne font qu'un, **estampe non identifiée, 1791.**

© Trustees of the British Museum

… ET UNE FÉDÉRATION DES IDENTITÉS

Chaque établissement dispose d'un système d'information dans lequel doit s'insérer le SGB. Le système d'information est global et ne peut plus se contenter d'une juxtaposition de « silos ». L'enjeu, face à l'avènement des dispositifs de *« cloud »,* se situe au niveau de la qualité des services et la parfaite maîtrise des identités et profils des usagers. Comment aujourd'hui, dans un dispositif de services mutualisés ou de *cloud,* ne pas s'appuyer sur une fédération d'identité associant l'ensemble des établissements dans une relation partenariale forte. Déjà plus de 160 établissements d'enseignement supérieur et de recherche mettent en œuvre la fédération d'identité. Ils rendent leurs processus plus fiables en engageant globalement des démarches qualité. Un service mutualisé, comme le projet SGBM, se doit d'intégrer cette dimension rendant les établissements partenaires de la démarche globale. Beaucoup de dispositifs d'accès au wifi dans les établissements utilisent déjà ces mécanismes pour répondre au nomadisme des étudiants, mais également à celui des enseignants, chercheurs et autres personnels.

La mise en place des dispositifs de *Cloud Computing* offrant des services mutualisés va se développer. Le projet SGBM en est une des illustrations et il est indispensable pour tous de consolider le développement du système global d'information afin de pouvoir s'intégrer facilement dans une démarche de mutualisation ou partenariale. Il est tout à fait raisonnable de considérer que cela portera ses fruits dans les années à venir. Nous donnerons plus de force à cette démarche dans la mesure où tous les acteurs iront dans le même sens. Les tutelles, la CPU, les organes de mutualisation (AMUE, Cocktail…), les organisations professionnelles (ADGS, ADSI, ADBU…) et autres doivent travailler ensemble pour définir les grandes orientations au sein du COPIL-SI, mais il faut, aussi et surtout, que chacun des acteurs prenne conscience qu'il fait partie d'un ensemble et qu'il doit ainsi respecter les orientations et cadres de cohérence mis en œuvre. Il est donc important que le projet SGBM s'intègre totalement dans une relation partenariale forte avec les systèmes d'information d'établissement et qu'il prenne en compte tous les cadres de cohérence et travaux en cours de mutualisation.

Thierry Bédouin
Directeur des systèmes d'information
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
thierry.bedouin@univ-paris1.fr

Vue du MESR : la mutualisation au service de l'IST

Documentation et mutualisation vont de pair. Si l'on considère le Sudoc ou, plus anciens, les Cadist, force est de constater que les bibliothèques, tout comme leur structure de pilotage au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en sont convaincues de longue date.

Aujourd'hui, où la situation de crise provoque des rapprochements en vue d'économies d'échelle, la transformation du monde en une société en réseaux suscite elle-même de nouvelles organisations à valeur ajoutée par les partenariats qu'elles impliquent. Dans ce contexte, les bibliothèques, soumises aux forces centrifuges de la LRU (la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire – MISTRD – n'est plus comme naguère leur *tutelle*), sont invitées plus que jamais à la coopération, pour améliorer leurs services, mais aussi sous l'action de contraintes fortes touchant à leurs moyens ou espaces. Quel meilleur accompagnement que des outils ou structures de mutualisation peut apporter le ministère aux établissements pour continuer, en toute légitimité, à répondre à leurs besoins, tout en réaffirmant sa politique nationale en information scientifique et technique (IST) ?

Les opérateurs et acteurs nationaux de la mutualisation en sont des leviers forts, dont au premier chef les établissements publics sous tutelle du MESR : l'ABES, « agence de mutualisation documentaire »[1], le CTLES, outil « de gestion coopérative des collections »[2], ou le CINES (archivage pérenne). De l'ABES, on ne saurait manquer de rappeler les objets divers de ses missions : catalogues collectifs (Sudoc, Calames, outils web liés tels IdRef), prêt entre bibliothèques (PEB), thèses en ligne, portage des acquisitions de ressources électroniques. Son apport dans les plans de conservation partagée (PCP) de périodiques, en particulier par son outil Périscope, l'a amenée à se rapprocher du CTLES, dont l'action dans ce domaine se renforce. Outil au service des bibliothèques d'Île-de-France à sa création, acteur important du PEB, copilote avec la BIU de Santé du PCP en médecine, le CTLES accroît désormais – et son extension l'y aidera – son action nationale (conservation de périodiques imprimés liés à l'« *e-only* »[3], déploiement de nouveaux PCP en Île-de-France[4] et au-delà).

Les unités mixte de service (UMS), forme de partenariat local et national particulièrement adapté en IST, associent le CNRS, autre opérateur majeur, à des organismes et universités (et des bibliothèques avec elles), avec l'appui du MESR quand il le faut. L'UMS Cléo (Centre pour l'édition électronique ouverte) date de 2009 ; les signatures des conventions créant celles portant HAL[5], archives ouvertes nationales, et Persée, portail libre de revues en sciences humaines et sociales (SHS), sont imminentes. Exemple plus local, la bibliothèque de SHS Descartes CNRS est constituée elle-même en UMS. Structures différentes, les réseaux des CRFCB et URFIST ne sauraient être oubliés, ni l'ENSSIB, comme acteurs d'une mutualisation des savoirs professionnels en IST.

L'IST est une construction collective. Cette liste, presque à la Prévert, souligne combien, dans leur variété, les actions citées sont fondatrices du paysage français actuel de l'IST. Il importe de poursuivre une telle construction, moins sous l'impulsion du MESR, comme pour le Sudoc, que par le dynamisme propre aux acteurs du terrain. C'est le cas du projet SGBM, piloté par l'ABES, mais né d'une demande d'établissements las de dépenser énergie et moyens dans des informatisations répétées ; ou de l'initiative du groupe Bresîle, renforcée par le support du CTLES[6]. Sans compter le consortium Couperin, plus ancien, soutenu par le MESR.

Les opérations d'envergure nationale n'en appellent pas moins un pilotage politique, propre à coordonner les acteurs concernés. La mise en place des infrastructures documentaires de recherche en est une modalité. Après avoir opéré le rapprochement d'organismes et d'établissements parfois peu soucieux jusqu'ici de coopérer, la Bibliothèque scientifique numérique entre en 2013 dans sa phase opérationnelle, attendue par tous puisqu'elle se fera le vecteur d'une grande part des investissements du MESR pour l'IST (projet Istex, soutiens à la numérisation…). Une autre infrastructure concernant les collections physiques, Collex, sera l'occasion de refonder le paysage documentaire en associant, sous une forme à préciser ensemble, les réseaux existants (Cadist…) à des établissements restés plus à l'écart, malgré leur importance. D'autres pôles de mutualisation, difficiles jusqu'ici à faire évoluer, comme les BIU, font aussi l'objet d'une réflexion renouvelée, pour les aider à mieux assurer leur plein rôle interuniversitaire.

Les contrats de site[7], enfin, nouveau mode de contractualisation MESR-établissements conforté par la prochaine loi sur l'ESR, seront un cadre qui conduira les bibliothèques à développer de nouvelles mutualisations – d'outils, de moyens ou de compétences –, reposant sur des partenariats variés, autour de la recherche comme de la pédagogie, afin de mieux se garantir le soutien de l'État, mais aussi dans ce but constant de gagner en efficacité et d'offrir un service toujours plus fin aux usagers.

Véronique de Kok
Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire
veronique.de-kok@education.gouv.fr

[1] Cf. Projet d'établissement de l'ABES, p. 2, www.abes.fr/Connaitre-l-ABES/Projet-d-etablissement
[2] Cf. site du CTLES, page « missions », www.ctles.fr/base.php?page=mission
[3] Contrat Elsevier Freedom Collection.
[4] À l'initiative du groupe Bresîle (Bibliothèques de recherche de l'enseignement supérieur d'Île-de-France).
[5] Signature en mars 2013 de la convention créant l'UMS.
[6] Le CTLES a testé le logiciel PMB comme outil de gestion des PCP.
[7] En cours d'expérimentation, ils seront généralisés dès la vague D de contrats.

Cycling for Libraries
Un congrès international à vélo

« *Cycling for Libraries* » a été annoncé pour la première fois en 2010 lors du congrès de l'IFLA, à Göteborg en Suède. Un bibliothécaire, venu de Finlande, distribuait aux congressistes des fiches de catalogue recyclées qui annonçaient de façon énigmatique « *Cycling for Libraries* – Copenhague – Berlin – mai-juin 2011 ». Levons le voile sur ce congrès insolite qui a déjà connu deux éditions successives.

La proposition émanait donc des bibliothèques finlandaises. Mace Ojala, bibliothécaire à Helsinki, avait déjà participé à de nombreux congrès et constatait que les meilleures idées s'échangeaient en dehors des conférences officielles. Il a alors imaginé un congrès non officiel (*Unconference*) se déroulant à vélo sur un itinéraire accessible au plus grand nombre, soit 650 km de Copenhague à Berlin en 10 jours.
Rejoint par Jukka Pennanen, bibliothécaire système à la Bibliothèque nationale de Finlande, puis par toute une équipe d'organisateurs, le premier *Cycling for Libraries* était lancé en mai 2011, avec le soutien financier du ministère de l'Éducation et de la Culture finlandais et de plusieurs bibliothèques en Finlande, en Allemagne ou au Danemark. Il réunissait plus de 80 bibliothécaires de tous pays. À la suite de ce rassemblement, de nombreux articles ont été publiés dans la presse professionnelle étrangère, une interview a été diffusée par la chaine thématique « *This Week in Library* »[1] et un documentaire de 30 minutes a été réalisé[2]. Le deuxième *Cycling for Libraries,* en juillet 2012, a connu le même succès. Une centaine de bibliothécaires venus de 18 pays différents (Russie, Ukraine, Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Roumanie, mais aussi États-Unis, Taïwan, Qatar...) se sont retrouvés dans les pays baltes et ont parcouru 600 km de Vilnius à Tallinn, en passant par Riga.

UN ÉVÉNEMENT CONVIVIAL ET MÉDIATISÉ

Les profils des participants sont extrêmement variés : des étudiants, mais aussi des responsables de structures, des directeurs d'établissement, des catalogueurs ou des magasiniers, des bibliothécaires systèmes, des ingénieurs en documentation. Des collègues du CILIP[3] à Londres, de VG Wort[4] en Allemagne ou même d'Ex Libris à Boston, ont participé à *Cycling for Libraries* les années précédentes.
Chaque journée est rythmée par un petit déjeuner pris en commun, puis un départ vers 10 heures après les vérifications d'usage : gonflage des vélos, chargement des bagages dans un fourgon, consignes de sécurité. Chacun porte un gilet jaune arborant un logo très identifiable, non seulement pour des raisons de sécurité, mais aussi pour donner de la visibilité à l'événement. Partout, un accueil est prévu par les bibliothécaires locaux avec visites de bibliothèques, moments d'échange, pauses déjeuner et, en soirée, un temps de convivialité.

Cycling for libraries est une extraordinaire opération de communication qui force l'admiration par le savoir-faire de nos collègues d'Europe du Nord.

En 2012, le bibliobus de Tallinn a suivi tout le circuit, assurant la promotion d'un type de service relativement méconnu car il s'agit de l'unique bibliobus en pays baltes. Un collègue danois a fait le trajet avec un vélo-cargo, son outil de travail puisqu'il anime une bibliothèque de rue dans la banlieue de Copenhague.
Cycling for libraries est une extraordinaire opération de communication qui force l'admiration par le savoir-faire de nos collègues d'Europe du Nord. Ce sont essentiellement les réseaux sociaux qui en assurent la promotion : un site web, un hashtag Twitter (#cyc4lib), un compte Facebook, un compte Flickr. Une équipe de cameramen suit le groupe et produit tous les jours un film de 5 minutes diffusé sur une web TV finlandaise dédiée aux activités des bibliothèques[5].
Les retombées sont telles que les passants identifient le groupe pour l'avoir vu la veille dans le journal ou à la télévision. À Rostock, les organisateurs demandent et obtiennent la fermeture temporaire de l'autoroute afin d'éviter un détour de 20 km ! À la sortie du ferry venant du Danemark, le groupe de cyclistes est accueilli par le président de l'université et des élus de la ville de Rostock en présence de la TV locale, puis le groupe emprunte l'autoroute, passe le péage (sans payer) sous l'escorte des motos et voitures de police jusqu'à l'université. L'autoroute restera fermée à la circulation automobile pendant quelques heures ! À Riga en Lettonie, la ministre de la Culture se joint au groupe à vélo, l'événement est largement médiatisé.

DES CONTACTS FRUCTUEUX ET PROLONGÉS

Cycling for Libraries n'est pas un challenge sportif ; chacun doit pouvoir échanger tout en pédalant. Plus facilement que lors d'un voyage d'étude, les contacts se nouent au gré de la route, des crevaisons à réparer, des pauses repas et jusqu'au soir où l'on doit partager une chambre d'hôtel, d'auberge de jeunesse, voire un gymnase. Naturellement, le sujet qui réunit tout le monde est celui des bibliothèques et la langue commune est l'anglais, mais on entend aussi des conversations en finnois, en allemand, en danois, en russe...

[1] www.thisweekinlibraries.com/?p=308
[2] http://vimeo.com/28981876
[3] www.cilip.org.uk
[4] www.vgwort.de, l'équivalent de la SOFIA en Allemagne.
[5] www.kirjastokaista.fi/?s=cycling+for+libraries

Anne Guégan / Flickr (CC BY-NC 2.0)

Arrivée du *Cycling for Libraries* 2011 à Berlin.

Accueil des participants à la bibliothèque de Greve au Danemark.

Il est intéressant de noter que les contacts se poursuivent aujourd'hui sur les réseaux sociaux et sur la liste d'échange qui est très active. Ils permettent de se tenir informé des activités des bibliothèques étrangères. Selon la recommandation des organisateurs, chaque participant vient avec une question spécifique à résoudre pendant le congrès. Ces questions ont été déposées sur le site internet avant le départ pour que chacun puisse en prendre connaissance. Les sujets variés donnent lieu à des échanges entre participants : le multiculturalisme et les services aux immigrants dans les bibliothèques suédoises, les applications mobiles, le concept d'*Open Library,* le modèle *Patron-Driven-Acquisition* [acquisition conduite par les usagers], etc.

En 2012, le voyage a fait connaître les nombreuses réalisations des pays baltes. Quelques exemples :

- la construction en cours de la Bibliothèque nationale de Lettonie (ouverture prévue en 2014, année de la nomination de Riga comme capitale européenne de la culture) ;
- la construction d'une nouvelle bibliothèque au sein de l'université de Vilnius ;
- le Valmeira Joint Library, qui intégre une bibliothèque universitaire et une bibliothèque de lecture publique ;
- la rénovation de la Bibliothèque nationale d'Estonie à Tallinn ;
- la bibliothèque de Jaunklida en Lettonie, située dans une commune de 250 habitants, qui sert aussi de salle communale et de lieu de permanences diverses (services sociaux, médecin et même coiffeur).

UNE FAIBLE PARTICIPATION FRANÇAISE

En 2011, j'étais la seule bibliothécaire française participant à *Cycling for Libraries ;* en 2012, nous étions deux, Jean-Marie Feurtet, responsable de Calames à l'ABES, nous ayant rejoints.

Quels sont les obstacles qui rendent nos collègues hésitants : la langue, le vélo, le temps disponible, le coût ? Il est vrai qu'il est préférable d'avoir un minimum d'aisance en anglais pour ne pas se sentir isolé. Pourtant, cette initiative représente une occasion inespérée de perfectionner son anglais bibliothéconomique dans un cadre informel. La pratique du vélo en groupe, avec des niveaux très hétérogènes, peut sembler difficile. La vitesse moyenne a été adaptée pour permettre à chacun de suivre sans difficulté et personne n'a abandonné en raison d'un rythme trop soutenu.

Une manifestation de ce type peut-elle s'inscrire dans les dispositifs de formation continue ? Certains pays se sont montrés plus ouverts que d'autres : ainsi les collègues finlandais ont pu voir leur voyage pris en charge financièrement et le temps passé au congrès considéré comme du temps de travail. Une collègue de Nouvelle-Zélande avait un engagement très clair : toutes ses dépenses étaient déductibles de ses impôts et elle devait produire en retour une conférence et un article dans une revue professionnelle. N'ayant pas demandé expressément à mon employeur une participation, il m'est difficile de dire si la réponse aurait été positive ou négative.

CAP SUR 2013

Les inscriptions au congrès 2013 sont ouvertes sur le site de *Cycling for Libraries.* Le circuit se déroulera, du 18 au 26 juin, d'Amsterdam à Bruxelles. Participer à un tel événement est une réelle opportunité pour élargir sa culture professionnelle. En tant que bibliothécaire, il est rare de pouvoir participer à des événements internationaux. *Cycling for Libraries* offre la possibilité de voyager dans différents pays, de se voir ouvrir les portes de nombreuses bibliothèques et de créer des contacts avec des collègues que l'on aurait du mal à rencontrer autrement.

Anne Guégan
Responsable adjointe de la BU Sciences, Techniques et Sport, SCD de Poitiers
Responsable du Centre régional Sudoc-PS Poitou-Charentes
anne.guegan@univ-poitiers.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Site web :
www.cyclingforlibraries.org
Facebook :
www.facebook.com/cyc4lib?ref=ts&fref=ts
Flickr : www.flickr.com/groups/cyc4lib

Couperin convoque *l'Open Access*

Biblioteekje / Flickr (CC BY-NC-SA 2.0)

La cinquième édition des Journées *Open Access* du consortium Couperin (24-25 janvier 2013) a fait le point sur la situation de l'*Open Access* en France et en Europe. Un partage d'expériences et de projets entre les acteurs de la communauté scientifique.

Entre Gold, Green et Freemium

La première journée a présenté une vision globale du paysage de l'*Open Access,* en identifiant d'abord deux grands modèles : la voie verte – auto-archivage des publications des chercheurs dans des archives institutionnelles – et la voie dorée – publication par une instance éditoriale de revues en accès libre. Autour de ces mécanismes, deux interventions majeures ont ouvert les journées. Stevan Harnad, professeur de sciences cognitives à l'université de Montréal et grand partisan de la voie verte, a insisté sur la nécessité d'instaurer des politiques d'obligation de dépôt au sein des universités, à l'instar de l'archive ouverte ORBi de l'université de Liège, qui tient son succès d'un mandat fort, en vigueur depuis 2002 (100 % des articles y sont déposés et 53 % d'entre eux sont disponibles en texte intégral). Au contraire, Jean-Claude Guédon, professeur de littérature comparée à l'université de Montréal, a défendu un libre accès fondé sur la cohabitation des deux modèles. Il rejoint toutefois son collègue sur le refus d'un Gold auteur-payeur qui impose des frais au chercheur pouvant s'élever jusqu'à 3 000 $ par publication. Selon lui, ce Gold auteur-payeur est une version pervertie du standard originel qui doit rester « gratuit en amont et libre en aval ».

C'est pourtant cette dérive éditoriale qui semble dominer le modèle Gold... Marin Dacos, directeur du Centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo), a complété ce paysage par un autre modèle, le Freemium. Déjà bien connu des usagers du numérique grâce aux réseaux LinkedIn ou Viadeo, il propose des services de base gratuits et des fonctions avancées payantes pour les usagers « premium ». Ainsi, la revue électronique européenne de géographie *Cybergéo* offre un accès gratuit au format HTML des articles qui peuvent être sauvegardés ou imprimés tandis que les accès aux versions PDF et ePub sont payants.

Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a conclu la journée en renouvelant son soutien à l'*Open Access,* sans pour autant se positionner en faveur d'un modèle particulier, proposant plutôt la conciliation des trois.

Des politiques de dépôt fortes

La seconde journée a mis en évidence les différents moyens employés dans les institutions pour développer l'accès ouvert. Christine Ollendorff, membre du bureau Couperin, a livré les résultats d'une enquête sur les réalisations d'archives ouvertes en France en 2012. Sur 178 établissements sondés, 145 ont des archives ou projets d'archives, soit deux fois plus qu'en 2008. Certains ont leurs propres archives institutionnelles, d'autres utilisent des portails HAL. Quelle que soit la réalisation, les motivations restent les mêmes : valorisation des travaux de recherche, partage du patrimoine numérique et archivage pérenne.

Pour obtenir des résultats satisfaisants, ces réalisations doivent s'appuyer sur des politiques fortes de dépôt. L'Ifremer a fait le choix d'une politique d'obligation de dépôt pour son archive ouverte, Archimer. Cette stratégie fonctionne, puisque 80 % des publications en texte intégral sont accessibles sur Internet. L'université de Minho, au Portugal, s'est également fondée sur une politique d'encouragement et d'obligation pour son archive ouverte RepositóriUM. Mais la pratique du dépôt volontaire fonctionne aussi, comme le démontre Sandrine Malotaux, à travers l'exemple de l'archive institutionnelle de l'Institut national polytechnique de Toulouse. Néanmoins, ce succès n'aurait pu avoir lieu sans un large programme de communication et de formation établi à tous les niveaux et auprès de tous les publics (institutions, laboratoires, chercheurs, équipes de bibliothèques).

Du vert !

Le mouvement autour de l'*Open Access* s'intensifie au sein de la communauté scientifique, à mesure que les tarifs des éditeurs explosent. C'est donc logiquement que la voie verte, la moins coûteuse, est majoritairement adoptée en Europe – à l'exception de la Grande-Bretagne qui a largement basculé dans le Gold auteur-payeur. Au-delà de l'aspect financier, l'embargo imposé par les éditeurs pose un sérieux problème

pour la communauté scientifique qui a besoin d'un accès immédiat à l'information. Néanmoins, les chercheurs voient souvent en une revue éditoriale une validité et une reconnaissance qu'ils ne perçoivent pas dans les archives ouvertes. Il faut donc continuer à communiquer et à valoriser ces dernières en insistant sur le dépôt de versions expertisées d'une part, et en proposant des services associés aux chercheurs (statistiques, exports performants, profils), d'autre part. Sans oublier que le bon fonctionnement de ces archives est d'abord assuré par une véritable volonté et implication, en amont, des directions des institutions.

Marion Grand-Démery
Gestionnaire d'achat de documentation électronique, ABES
grand-demery@abes.fr

DÉPLOIEMENTS 2013

Le réseau de l'ABES s'élargit encore en 2013 : 11 nouveaux établissements rejoignent le réseau du Sudoc, 2 autres le réseau Calames. Par ailleurs, 6 nouveaux établissements ont rejoint le réseau Star, après une formation en novembre 2012.

RÉSEAU SUDOC

- École nationale supérieure de Chimie (Rennes)
- Campus Condorcet / Institut d'histoire du temps présent
- Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense
- Centre national de la mémoire arménienne (Décines)
- Institut français du Proche-Orient (Beyrouth)
- Institut français d'archéologie orientale (Le Caire)
- Institut du monde arabe (Paris)
- Bibliothèque Kandinsky du Centre Pompidou (Paris)
- Villa Arson (Nice)
- École supérieure d'art Toulon-Provence-Méditerranée
- Supélec (Gif-sur-Yvette)

RÉSEAU STAR

- ESSEC Business School (Cergy-Pontoise)
- École centrale (Nantes)
- École normale supérieure (Paris)
- Institut national des langues et civilisations orientales (Paris)
- École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (Poitiers)
- Institut national des sciences appliquées (Rennes)

RÉSEAU CALAMES

- SCD Université Rennes 2
- Bibliothèque Diderot (Lyon)

Bientôt les JOURNÉES ABES 2013 !

Ce rendez-vous incontournable se déroulera cette année les 14 et 15 mai au Corum de Montpellier.

Des conférences

Au programme des temps forts, on citera la conférence inaugurale par Carl Grant, spécialiste américain des systèmes de nouvelle génération, et la table ronde, modérée par Yves Alix, inspecteur général des bibliothèques, consacrée à la politique en matière de « numérisation des œuvres du domaine public ».
Marin Darcos (Centre pour l'édition électronique) se penchera sur l'identification unique des chercheurs, Maurits van der Graaf (cabinet Pléiade) présentera les résultats de l'étude menée en vue de l'amélioration du signalement des ressources électroniques et Liam Earney (JISC) proposera un focus sur les bases de connaissances KB+ et GOKB. Autant d'éléments qui permettront d'offrir un éclairage sur le projet de système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM), par ailleurs mis en lumière lors d'une session plénière.

Trois parcours thématiques

• **Un parcours « Sudoc »** pour faire le point sur le catalogage de demain (vision concertée entre l'ABES et la Bibliothèque nationale de France, point d'étape sur la FRBRisation du Sudoc), mais aussi pour donner la parole aux participants lors d'un débat animé par Grégory Miura, coordinateur de la commission ADBU Signalement et système d'information, sur « la place du catalogage aujourd'hui », puis lors d'un temps d'échanges thématiques entre l'ABES et les catalogueurs.
• **Un parcours « Thèses »** qui, après les retours d'expériences de membres des réseaux Star et Step, se focalisera sur les interactions entre les différents outils de signalement des thèses en vue de l'exhaustivité.
• **Un parcours « Patrimoine »** qui, après un point d'étape sur les actions de l'ABES pour le signalement des fonds patrimoniaux, accueillera Stéphane Ipert, directeur du Centre de conservation du livre, pour une présentation de la base patrimoniale e-corpus, ainsi qu'un membre du réseau Calames utilisant ces deux outils.

Une exposition de posters

Cette exposition est proposée pour valoriser les projets innovants des établissements. Un temps de présentation leur sera d'ailleurs dédié… ce, juste avant le cocktail dînatoire, moment de convivialité très apprécié par les participants aux Journées ABES.

Retrouvez le programme complet des journées ABES sur le site : www.abes.fr

Christine Fleury
Chargée de l'organisation des Journées ABES
fleury@abes.fr

(Agenda)

Avril

DU 29 AU 30
4E CONFÉRENCE DOCUMENT NUMÉRIQUE ET SOCIÉTÉ

Université de Zagreb (Croatie)

Programmée autour du thème *« Diversification et renouvellement des médiations »,* cette conférence apportera des éclairages sur les transformations, les nouvelles donnes pour la médiation des documents, de l'information et plus largement des contenus, dans des contextes variés (entreprises, universités, institutions patrimoniales, secteurs des industries culturelles…).

http://doc-soc.sciencesconf.org

DU 29 AVRIL AU 2 MAI
LUCENE REVOLUTION 2013

San Diego (États-Unis)

Conférence annuelle de la communauté Lucene, moteur de recherche lié à un projet *Open Source,* diffusé par Apache.

www.lucenerevolution.org

Mai

DU 14 AU 15
JOURNÉES ABES **(voir page 27)**

Montpellier, Le Corum

www.abes.fr

DU 26 AU 30
ESWC13 : SEMANTICS AND BIG DATA

Montpellier, Le Corum

La 10e édition du colloque européen sur le web sémantique se tiendra cette année en France. Elle abordera les différentes innovations liées aux technologies sémantiques.

http://2013.eswc-conferences.org

Paris, espace Eurosites George V

Ce forum, ouvert à tous les professionnels du secteur, aura pour fil conducteur *« L'industrie de l'information : accélérateur de croissance ».* Le programme, issu de la réflexion des groupes de travail du Groupement français de l'industrie de l'information (GFII), proposera un parcours de conférences stratégiques et d'ateliers autour de 4 thématiques transversales : l'information au service de la performance et de l'innovation dans les organisations ; les nouveaux enjeux de l'information scientifique et de la recherche ; les perspectives de développement autour de l'*Open Data* ; l'économie numérique et le traitement avancé des données : levier de croissance et de compétitivité en France et en Europe.

→ **http://forum.gfii.fr**

Juin

DU 4 AU 7
QQML2013 : INTERNATIONAL CONFERENCE ON QUALITATIVE AND QUANTITATIVE METHODS

Rome (Italie)

La 5e édition du colloque international sur les méthodes quantitatives et qualitatives (QQM) mettra l'accent sur les nouveaux développements et leurs applications pratiques dans les bibliothèques.

www.isast.org

DU 6 AU 8
59E CONGRÈS DE L'ABF

Lyon, Centre de Congrès

Articulé autour du thème *« La Fabrique du citoyen »*, le congrès interrogera le rôle des bibliothèques en la matière : Quels sont les besoins de l'usager ? Ses pratiques ? Comment se forme-t-il en tant que citoyen ? Comment s'informe-t-il ? Comment construit-il ses pratiques culturelles et sociales dans un contexte où le numérique en réseau a totalement bouleversé la donne ?

www.abf.asso.fr

DU 18 AU 26
CYCLING FOR LIBRAIRIES 2013

Amsterdam-Bruxelles

La troisième édition de Cyc4Lib (voir aussi p. 24) partira d'Amsterdam pour rejoindre le Parlement de l'Union européenne à Bruxelles où les participants devraient rencontrer des députés européens.

www.cyclingforlibraries.org

DU 20 AU 21
4E JOURNÉES PROFESSIONNELLES DU CTLES

Paris, Amphithéâtre de la Bulac

« La conservation pérenne des ressources imprimées et des ressources électroniques : enjeux et perspectives », tel sera le fil conducteur de cette nouvelle édition des journées professionnelles proposées par le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.

www.ctles.fr/base.php?page=depot

DU 26 AU 29
42E CONFÉRENCE ANNUELLE DE LIBER

Munich (Allemagne)

Construit autour du thème *« Research Information Infrastructures and the Future Role of Libraries »*, le colloque de la Ligue des bibliothèques européennes de recherche est organisé cette année par la Bayerische Staatsbibliothek de Munich et se tiendra à la Katholische Akademie de Bavière.

www.liber2013.de

À NOTER DÈS À PRÉSENT

Le prochain congrès de l'ADBU se tiendra au Havre du mercredi 18 au vendredi 20 septembre 2013. Le programme et le bulletin d'inscription seront en ligne sur le site de l'ADBU : http://adbu.fr